

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	LE CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS .....	4
2.1.	Composition .....	4
2.2.	Activités .....	4
3.	L'ORGANISME CENTRAL DU SPORT – LE C.O.S.L.....	6
4.	LE SPORT DE COMPETITION .....	7
4.1.	Les aides financières et les subsides aux fédérations et sociétés sportives.....	7
4.2.	Répartition des crédits en 2003 .....	7
4.3.	Les crédits en 2004.....	8
4.4.	Le congé sportif.....	11
4.4.2.	Mesures particulières et modèles de préparation .....	12
4.4.3.	Le congé sportif pour dirigeants .....	14
5.	L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS .....	16
5.1.	Les Centres de Formation .....	16
5.2.	Les Classes Sportives .....	17
5.3.	Suivi individuel .....	18
5.4.	Section pour sportifs d'élite de l'armée .....	19
5.5.	Les formations.....	20
5.6.	Projets européens.....	21
6.	CONTROLE MEDICO-SPORTIF .....	23
6.1.	Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition	23
6.2.	L'examen des jeunes sportifs des classes sportives et des centres de formation de l'ENEPS .....	23
6.3.	L'examen des sportifs d'élite .....	23
6.4.	Le contrôle antidopage .....	24
6.5.	Contacts internationaux.....	25
7.	LE SPORT-LOISIR .....	29
	Evolution des réussites dans le cadre du brevet sportif national depuis 1999.....	30
8.	LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF .....	32
9.	WIBBEL AN DRIBBEL.....	33
10.	LES BASES NAUTIQUES DU LAC DE LA HAUTE-SURE.....	36
10.1.	Base nautique de Liefrange.....	36
10.2.	Base nautique de Lultzhausen .....	36
11.	LES PROGRAMMES QUINQUENNAUX D'EQUIPEMENT SPORTIF ..	38
11.1.	Le septième programme quinquennal .....	38
11.2.	Le huitième programme quinquennal .....	38
12.	RELATIONS INTERNATIONALES .....	40
12.1.	Réunions dans le cadre de l'Union européenne .....	40
12.2.	Conseil de l'Europe .....	41
12.2.1.	Bureau du CDDS.....	41
12.2.2.	Comité Directeur pour le Développement du Sport (CDDS) .....	41
12.3.	Conférence de clôture de AEES 2004 .....	42
12.4.	UNESCO : Convention internationale contre le Dopage dans le Sport.....	42
12.5.	Agence Mondiale Antidopage (AMA) .....	43
13.	L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS .....	44
13.1.	Les travaux de construction, de transformation et de modernisation .....	44
13.1.1.	Le bâtiment central .....	44

13.1.2	Le hall multisports .....	44
13.1.3	Installations de plein air .....	44
13.1.4	Le stade multisports .....	44
13.1.5	Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS	45
13.1.5.1.	Service logement-restauration .....	45
13.1.5.2.	Salles de classe et de réunion .....	45
13.2.	Installations sportives .....	46
13.2.1.	Tableau de l'utilisation en heures/année .....	46
14.	LE CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL – D'COQUE .....	47
14.1.	Sport .....	47
14.2.	Grandes manifestations .....	47
14.3.	Restauration .....	47
14.4.	Conférences .....	48
14.5.	Hall d'entrée .....	48
14.6.	Perspectives .....	49
14.7.	Données statistiques globales .....	49
15.	STATISTIQUES CONCERNANT LES LICENCIES .....	50

---

## 1. INTRODUCTION

### **Le rapport d'activité 2004 du Département Ministériel des Sports (DMS en abrégé)**

En 1999, dans le cadre de la décision générale de resserrer le nombre des Ministères, celui des Sports ne réchappa pas.

Quoique sa fusion, sinon son absorption, dans le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle fût certes une des plus logiques et trouvât aussi l'assentiment, notamment dans les milieux scolaires, il y eut beaucoup d'autres qui manifestaient tout haut et ouvertement leur crainte d'une marginalisation naissante du sport auprès des autorités publiques, alors que durant trente ans auparavant il y avait eu l'autonomie dans un ministère à part entière.

Les appréhensions ont pu être estompées à travers le titulaire du portefeuille ministériel qui préservait à son entité administrative des sports un fonctionnement tant soit peu particulier.

Le Gouvernement issu des élections de 2004 pour sa part a tenu, lors de l'attribution des compétences ministérielles à ses membres, à réinstaurer celles spécifiques de Ministre des Sports, ni attachées ni intégrées à d'autres, en l'occurrence de l'économie et du commerce extérieur que l'actuel Ministre des Sports endosse également.

En ce qui concerne la structure administrative et les services, il est opté de les désigner de manière assez inédite comme Département ministériel des Sports.

Le décrochage opéré a nécessité dans l'immédiat une restructuration assez fondamentale du ressort et de l'organigramme des tâches, solutionnés en partie par des renforcements immédiats d'un détachement en provenance de l'enseignement et d'un rengagement. D'autres renforts de personnels, d'ailleurs requis depuis plus longue date et auxquels il a été sursis jusqu'à présent devront devenir effectifs sous peu pour que les visions politiques manifestées puissent être réalisées.

A l'instar du présent rapport d'activité qui constitue un document en soi quitte à couvrir en principal encore la période du précédent régime, le Département ministériel des Sports se positionne seul, se considère à flot pour bien naviguer.

En exécution du programme tel que le Gouvernement l'a déclaré pour le sport à tous les niveaux, qui dépendent les uns des autres, il faut garantir au sport ses moyens, toute sa visibilité et la reconnaissance qui doit être la sienne. Il ne suffit pas de pavaner avec les résultats, il faut les soutenir, il faut aider à y arriver, c'est l'un des volets ; l'autre, le primordial, c'est de réussir à ce que tout le monde pratique le sport à sa guise.

## **2. LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS**

### **2.1. Composition**

Le Conseil supérieur de l'éducation physique et des sports, institué conformément au règlement grand-ducal du 14 décembre 2000, comprend 13 membres : le président, deux vice-présidents et un secrétaire désignés par le ministre, trois délégués du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, trois membres choisis au titre de leurs compétences dans le sport ainsi que trois représentants de départements ministériels concernés par le sport, à savoir le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, le ministère du Travail et de l'Emploi et le ministère de la Santé.

### **2.2. Activités**

Au cours de 8 réunions plénières, le Conseil a émis des propositions pour la répartition des aides financières aux fédérations sportives et aux clubs et il a présenté ses considérations quant aux problèmes ponctuels qui se posent en matière de l'octroi de congé sportif.

Outre les avis sur les subsides et le congé sportif, le Conseil a en 2004

- institué une nouvelle commission sportive avec pour mission, d'une part, de dresser le bilan de l'ensemble des « concepts promotionnels » sur la base d'une grille d'évaluation transmise aux fédérations concernées, et d'autre part, de se prononcer au préalable et en fonction de la même appréciation sur l'opportunité et la justification de concepts nouveaux ou remaniés dans leur contenu et les sportifs visés ;
- présenté ses considérations sur le projet de budget en insistant notamment sur une majoration (accordée dans la suite) des crédits pour la promotion du sport-loisir ;
- examiné l'avis du Conseil d'Etat pour le projet de loi concernant le sport et avisé le règlement grand-ducal établissant une 2<sup>e</sup> partie de projets à subventionner dans le cadre du 8<sup>e</sup> programme quinquennal ;
- suivi de près les récentes évolutions sur les plans national (création de l'ALAD : Agence Luxembourgeoise Antidopage) et international (fonctionnement de l'AMA : Agence Mondiale Antidopage et convention mondiale de l'UNESCO) en matière de lutte antidopage ;
- entendu et commenté un rapport exhaustif sur l'état des lieux concernant la section de sport d'élite à l'armée, les centres de formation, les classes sportives ainsi que les sportifs luxembourgeois inscrits dans des structures de « sports-études » à l'étranger ;
- pris contact avec le Ministre pour entendre les priorités en matière de politique sportive.

L'actuel mandat du Conseil supérieur vient à terme dès le début de 2005 et, selon les options prises, la recomposition sera opérée de manière à concéder audit organe consultatif la plus large indépendance tant en ce qui concerne les avis que le Ministre requiert de lui que pour les initiatives et suggestions qu'il attend de sa part.

### **3. L'ORGANISME CENTRAL DU SPORT – LE C.O.S.L.**

Selon une coutume établie, des délégations du C.O.S.L. d'une part et du Département ministériel des Sports de l'autre, se sont rencontrées par deux fois au courant de l'année 2004. Ces entrevues ont pour but de discuter et de résoudre d'éventuels problèmes qui peuvent surgir au plan du sport au Luxembourg ainsi que de s'accorder quant à la mise en œuvre d'une meilleure collaboration au service du sportif.

Les principaux sujets de discussion lors des entrevues ont été la nouvelle loi sportive, la participation aux Jeux Olympiques d'Athènes et l'évolution dans la lutte contre le dopage dans le sport. Cependant, il s'agit de relever plusieurs autres questions qui ont été abordées, notamment l'admission de nouvelles fédérations au sein du mouvement sportif luxembourgeois, la section de sport d'élite de l'Armée, l'utilisation des installations de la Coque, l'octroi d'autorisations de travail et de séjour pour sportifs étrangers hors UE, les prochains Jeux des Petits Etats d'Europe, ainsi que la participation aux V<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie à Niamey (Niger) ont été d'autres questions plus spécifiques qui ont été au cours de l'année 2005.

En ce qui concerne la loi sportive, le Ministre des Sports souligne sa volonté ferme de progresser dans ce dossier et de soumettre cette nouvelle législation à la Chambre des Députés dans les meilleurs délais.

Pour ce qui est de la participation de la délégation luxembourgeoise aux Jeux Olympiques d'Athènes, il a été noté des résultats remarquables qui, de par leur constance, font naître des espoirs concrets pour les années à venir.

Il a encore été décidé d'organiser à court terme un cycle de conférences sur des sujets ayant trait aux relations entre les responsables des fédérations tant avec le C.O.S.L. que l'Etat.

## 4. LE SPORT DE COMPÉTITION

### 4.1. Les aides financières et les subsides aux fédérations et sociétés sportives

Les données de l'exercice 2004 ne sont pas définitives parce que les décomptes des organismes fédéraux ne sont présentés qu'au début de l'année 2005. De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 2003 et indique les fonds disponibles en 2004 dont l'attribution reste similaire.

Tableau de l'évolution des crédits des aides financières de ce chapitre  
(articles budgétaires : 33.000, 33.001, 33.010, 33.012, 33.013 et 12.380)

chiffres en euros

Exer- cice	CREDIT 33.000 Fonction- nement des fédérations	CREDIT 33.001 Entraîne- ment fédéral	CREDITS 33.010 33.012 Subsides ordinaires et extraordinaires	CREDIT 33.013 Cadres administra- tifs	CREDIT 12.380 Mesures spéciales	TOTAL DES AIDES	Vari- ation en % (+)
2000	421.419	570.155	463.562	136.342	185.920	1.777.398	1,41
2001	442.490	594.944	489.410	178.484	190.000	1.895.328	6,63
2002	470.000	621.600	510.789	266.487	220.624	2.089.500	10,24
2003	492.000	659.000	549.000	336.589	323.185	2.359.774	12,93
2004	522.000	707.600	587.450	416.375	345.847	2.579.272	9,30
2005	542.000	742.500	615.000	480.000	337.500	2.717.000	5,34

### 4.2. Répartition des crédits en 2003

Les fonds directement versés aux fédérations, aux sociétés sportives et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois sont augmentés de 2.089.500 à 2.359.734 €, soit une hausse substantielle de 12,93 %.

Les crédits ont été répartis comme suit:

- 504.395 € à titre de participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de 53 fédérations y compris 12.395 € à charge des crédits pour le sport-loisir dans l'intérêt des activités sportives récréatives des fédérations ;
- 261.100 € à titre de 123 subsides extraordinaires aux fédérations et 57.262 € dans l'intérêt de 34 aides extraordinaires aux clubs, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles;
- 230.637 € en tant que subsides ordinaires en 2003 à 318 clubs selon la procédure administrative simplifiée de la présentation des demandes ainsi qu'en fonction de critères visant:
  - la promotion des activités des jeunes licenciés;
  - l'encadrement des sportifs de toutes les catégories d'âge et plus spécialement des jeunes par des personnels qualifiés;
- 166.500 € à titre de participation aux indemnités versées par 20 fédérations à leurs personnels administratifs, totalisant 18,88 tâches ; les critères appliqués sont:

- le remboursement de 30% des frais sur la base d'un salaire brut plafonné à 31.300 € pour une tâche complète;
- une limitation de l'aide spéciale à une tâche complète par fédération avec toutefois des exceptions pour les cinq fédérations importantes: FLA, FLBB, FLF, FLTT et FLT ;
- 121.468 € à titre de contribution particulière pour 3,5 tâches de directeur technique existant en 2003 auprès des quatre fédérations suivantes : FLBB, FLNS, FLT et FLTT;
- 48.621 € pour contribuer forfaitairement aux frais de fonctionnement administratif du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois ;
- 1.103.653 € pour participer aux indemnités versées aux entraîneurs nationaux professionnels et indemnisés (non professionnels), pour contribuer aux frais de stages pour cadres nationaux, aux mesures et programmes spéciaux des fédérations sportives et du C.O.S.L. ainsi qu'aux dépenses pour les sportifs engagés à la section du sport d'élite à l'Armée.

Aux aides directes énumérées s'ajoutent des contributions d'un montant de 149.000 € pour des centres nationaux fonctionnant au profit de certains sports et de leur fédération, à savoir pour :

- la F.L.T. le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette ;
- la F.L.B.P. le centre national de boules à Belvaux ;
- la F.A.L. le centre national de vol à voile à Noertrange ;
- la F.L. Q. le centre national de jeu de quilles à Kockelscheuer ;
- la F.L.T.A.S. le centre national de tir sur les installations de l'«Eurostand» à Volmerange-les-Mines en Lorraine.

Les frais pour le centre régional de gymnastique fonctionnant dans le cadre du complexe sportif du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier. Les dépenses pour 2003 sont imputées à charge d'un crédit particulier de 32.000 € et déterminées en fonction d'une convention avec le SISPOLO.

#### **4.3. Les crédits en 2004**

Pour 2004, les fonds aux fédérations, aux sociétés sportives ainsi qu'au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois s'élèvent à 2.579.272 €, soit une hausse de 9,30%.

Dans le détail sont prévus :

- 522.000 € pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations ;
- 707.600 € pour participer à l'indemnisation des entraîneurs nationaux ainsi que pour l'organisation de stages ;
- 587.450 € pour les subsides ordinaires et extraordinaires aux fédérations et clubs, y comprise une enveloppe spécifique de 95.000 € pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen ;

- 416.375 € pour contribuer à l'indemnisation de 20,0 tâches de secrétaires administratifs avec une ligne de crédit particulière de 157.050 € pour 4,5 tâches de directeur technique auprès des fédérations ainsi qu'une participation forfaitaire de 49.325 € aux frais de fonctionnement administratif du C.O.S.L. . Le remboursement du coût salarial brut pour les secrétaires administratifs fédéraux est relevé en 2004 de 30 à 35%. Une dépense maximale de 30.000 € est considérée pour une tâche complète.
- 345.847 € pour les mesures spéciales prises par différentes fédérations ayant développé des concepts de préparation pluriannuels, pour les stages et compétitions des athlètes de la section des sportifs d'élite à l'Armée ainsi que pour la préparation olympique. L'aide directe versée au C.O.S.L. pour une partie des dépenses des signataires d'un contrat olympique est relevée de 111.400 à 117.947 € pour la quatrième année de préparation pour les Jeux Olympiques 2004 à Athènes.
- 174.000 € pour le fonctionnement des différents centres nationaux énumérés au chapitre « Répartition des crédits en 2003 » ci-devant. S'y ajoute en 2004, un premier remboursement forfaitaire à la FLF pour les frais de fonctionnement du centre national à Mondercange. Les frais de 2004 pour le centre régional de gymnastique fonctionnant dans le cadre du complexe sportif du «Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier doté de 30.000 €

Une priorité absolue est accordée aux crédits destinés à contribuer aux frais d'entraînement et de préparation des fédérations, y compris les mesures spéciales dans l'intérêt des athlètes d'élite. Avec 1.053.447 €, le cap de 1,0 million € est à nouveau franchi.

L'investissement supplémentaire pour les cadres fédéraux permet aux meilleurs athlètes de renforcer leurs plans de préparation et de multiplier leurs participations aux compétitions internationales officielles.

**Tableau concernant les fonds budgétaires directement versés aux fédérations et aux clubs en 2003**

articles budgétaires: 33.000, 33.001, 33.010, 33.011, 33.012, 33.013 et 12.380

en euros

FEDERATIONS par ordre alpha- bétique	AIDES AUX FEDERATIONS										TOTAL aides fédérations	%	AIDES AUX CLUBS			
	Fonction- nement fédéral	Subsides sport-loisir	Subsides extra- ordinaires	Nbre subs. extra- ord.	Entraînement fédéral et mesures spéciales	Tâches d'entraîn. prof.+ de DTN 1	Nbre d. entraîn. non prof 2)	Cadres admi- nistratifs	Nombre d. tâches de secrét. adm. 3)	Total des crédits par féd. 4)			Subsides ordinaires	Nbre clubs subs.	Subsides extraordi- naires	Nbre. subs. extra.
Aéronautisme	8,712.00	-	4,950.00	2	-	-	12	4,695.00	0.50	18,357.00	0.88	-	-	-	-	
Alpaps	1,700.00	-	-	-	-	-	-	-	-	1,700.00	0.08	-	-	-	-	
Arts martiaux	20,478.00	-	9,973.00	6	37,964.00	-	-	4,590.00	0.50	73,005.00	3.50	14,138.38	29	-	-	
Athlétisme	28,118.00	1,500.00	19,167.00	10	60,504.00	0.75	11	10,458.00	1.25	119,747.00	5.73	7,262.78	9	1,215.00	1	
Automobilisme	3,720.00	-	-	-	-	-	-	-	-	3,720.00	0.18	-	-	-	-	
Badminton	12,467.00	-	1,765.00	1	31,472.00	1.00	2	3,971.00	0.50	49,675.00	2.38	2,857.62	8	3,054.00	2	
Basketball	37,054.00	-	-	-	102,456.00	2.00	16	14,085.00	1.50	153,595.00	7.35	26,368.24	26	500.00	2	
Basketball corporat	2,650.00	-	-	-	-	-	-	-	-	2,650.00	0.13	-	-	-	-	
Billard	4,330.00	-	-	-	-	-	-	-	-	4,330.00	0.21	-	-	-	-	
Boules et pétanque	3,000.00	-	-	-	420.00	-	2	-	-	3,420.00	0.16	-	-	-	-	
Boxe	2,261.00	-	-	-	-	-	-	-	-	2,261.00	0.11	-	-	-	-	
Canoë/kayak	5,815.00	-	3,430.00	2	2,086.00	-	1	-	-	11,331.00	0.54	515.44	2	-	-	
Cricket	1,175.00	-	1,750.00	1	-	-	-	-	-	2,925.00	0.14	-	-	-	-	
Cyclisme	20,714.00	-	11,032.00	5	39,532.00	1.00	3	9,390.00	1.00	80,668.00	3.86	2,758.72	10	-	-	
Danse	1,500.00	-	7,592.00	6	11,505.00	-	4	-	-	20,597.00	0.99	-	-	-	-	
Darts	1,500.00	-	-	-	-	-	-	-	-	1,500.00	0.07	-	-	-	-	
Echecs	4,125.00	-	6,833.00	4	9,906.00	0.40	-	-	-	20,864.00	1.00	-	-	3,232.00	3	
Equitation	7,812.00	-	7,760.00	4	23,829.00	0.80	-	9,390.00	1.00	48,791.00	2.34	1,426.18	3	3,500.00	1	
Escalade/alpinisme	4,759.00	-	-	-	-	-	-	-	-	4,759.00	0.23	250.00	1	-	-	
Escrime	10,299.00	-	7,108.00	4	35,312.00	1.00	3	-	-	52,719.00	2.52	1,554.96	5	3,500.00	1	
Football	37,380.00	750.00	17,946.00	8	87,771.00	3.00	12	18,780.00	2.00	162,627.00	7.79	96,243.82	95	1,500.00	1	
Football corporatif	3,900.00	-	-	-	-	-	-	-	-	3,900.00	0.19	-	-	-	-	
Golf	3,250.00	-	-	-	6,720.00	-	1	-	-	9,970.00	0.48	-	-	8,010.00	3	
Golf sur pistes	2,600.00	1,000.00	-	-	-	2.00	-	-	-	3,600.00	0.17	-	-	-	-	
Gymnastique	23,600.00	-	3,718.00	2	65,037.00	2.00	2	5,433.00	0.75	97,788.00	4.68	15,211.20	18	-	-	
haltérophilie/lutte/power	8,951.00	-	5,171.00	4	4,890.00	-	3	1,758.00	0.33	20,770.00	0.99	500.00	2	-	-	
Handball	25,276.00	-	-	1	55,153.00	0.75	7	9,967.00	1.20	90,396.00	4.33	10,136.44	11	8,171.00	5	
Handicapés	5,100.00	-	-	-	-	-	-	-	-	5,100.00	0.24	-	-	-	-	
Hockey sur gazon	1,168.00	-	-	-	-	-	-	-	-	1,168.00	0.06	-	-	-	-	
Hockey sur glace	2,100.00	-	7,325.00	4	3,125.00	-	1	-	-	12,550.00	0.60	1,226.82	2	-	-	
Kickersport	1,000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	1,000.00	0.05	-	-	-	-	
Korfbal	280.00	-	-	-	-	-	-	-	-	280.00	0.01	-	-	-	-	
Marche populaire	3,070.00	-	-	-	-	-	-	-	-	3,070.00	0.15	-	-	-	-	
Médecine du sport	-	-	1,250.00	1	-	-	-	-	-	1,250.00	0.06	-	-	-	-	
Moto-cyclisme	3,200.00	-	3,500.00	1	6,035.00	-	1	4,695.00	0.50	17,430.00	0.83	-	-	-	-	
Musculation/body-b	711.00	-	-	-	-	-	-	-	-	711.00	0.03	-	-	-	-	
Natation/sauvetage	25,399.00	-	20,166.80	8	43,656.00	1.00	4	6,740.00	1.00	95,961.80	4.59	8,166.64	11	-	-	
Pêche sportive	4,900.00	-	13,062.00	6	4,041.00	-	4	4,500.00	0.50	26,503.00	1.27	-	-	-	-	
Quilles	6,500.00	-	4,600.00	2	4,550.00	-	6	9,251.00	1.00	24,901.00	1.19	-	-	2,378.00	3	
Rugby	9,402.00	-	8,636.00	6	11,302.00	0.50	1	-	-	29,340.00	1.40	-	-	-	-	
Ski	6,397.00	-	-	-	11,802.00	-	3	-	-	18,199.00	0.87	276.60	1	-	-	
Ski nautique	4,864.00	-	2,939.00	2	4,117.00	-	5	3,357.00	0.50	15,277.00	0.73	-	-	-	-	
Sports de glace	10,806.00	-	3,874.00	3	9,759.00	-	11	-	-	24,439.00	1.17	1,252.94	3	-	-	
Sports santé	1,560.00	-	-	-	-	-	-	-	-	1,560.00	0.07	-	-	-	-	
Sports sub-aquat.	4,100.00	-	-	-	-	-	-	-	-	4,100.00	0.20	-	-	-	-	
Squash	4,090.00	-	-	-	2,574.00	-	1	-	-	6,664.00	0.32	-	-	-	-	
Tennis	36,836.00	-	14,900.00	6	105,951.00	2.00	8	18,780.00	2.00	176,467.00	8.45	13,304.66	23	10,000.00	1	
Tennis de table	43,319.00	-	42,713.00	9	163,751.00	3.25	11	16,433.00	1.75	266,216.00	12.75	17,256.12	35	2,800.00	4	
Tir à l'arc	6,679.00	-	11,469.00	6	8,434.00	-	3	-	-	26,582.00	1.27	1,799.98	7	-	-	
Tir aux armes sport	11,528.00	-	8,184.00	4	14,930.00	-	3	5,602.00	0.60	40,244.00	1.93	1,393.36	4	-	-	
Triathlon 5)	-	-	3,717.00	2	-	-	1	-	-	3,717.00	0.18	-	-	-	-	
Voile	5,361.00	-	-	-	1,404.00	0.50	2	-	-	6,765.00	0.32	970.80	2	-	-	
Volleyball	18,879.00	-	5,070.00	2	22,265.00	-	-	4,625.00	0.50	50,839.00	2.43	5,766.50	11	4,402.00	3	
Transplantés	-	1,250.00	-	-	-	-	-	-	-	1,250.00	0.06	-	-	-	-	
LASEL	-	-	1,500.00	1	-	-	-	-	-	1,500.00	0.07	-	-	5,000.00	4	
LASEP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comité Olympique	-	-	-	-	111,400.00	-	-	48,621.00	-	160,021.00	7.66	-	-	-	-	
<b>TOTAUX</b>	<b>504,395.00</b>	<b>4,500.00</b>	<b>261,100.80</b>	<b>123</b>	<b>1,103,653.00</b>	<b>18.45</b>	<b>144</b>	<b>215,121.00</b>	<b>18.88</b>	<b>2,088,769.80</b>	<b>100.00</b>	<b>230,637.20</b>	<b>318</b>	<b>57,262.00</b>	<b>34</b>	
Nbre des bénéficiaires	53	4	123		32	+ 3,5		20		232		318		34		

1) Nombre des tâches subsidiées au niveau des entraîneurs professionnels et des directeurs techniques

2) Nombre des entraîneurs indemnités non professionnels

3) Nombre des tâches subsidiées au niveau des secrétaires administratifs

4) Pourcentage du total des crédits attribués par fédération

5) La Fédération Lux. de Triathlon a été créée en date du 11.10.2003; les aides concernant la période du 1.1. au 11.10.2003 ont été versées à la Fédération Lux. d'Athlétisme

#### 4.4. Le congé sportif

##### 4.4.1. Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs

Le tableau annexé au présent chapitre indique un total de 1079 jours de congé attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs officiels pour 133 bénéficiaires relevant de 22 fédérations différentes ainsi que du C.O.S.L.. Il en ressort aussi que 85% du congé alloué, c'est-à-dire 925 jours ont donné lieu à un remboursement, en contrepartie 15% ont été attribués à des bénéficiaires du secteur public en direct. Le nombre des bénéficiaires diminue de 79 unités par rapport à 2003.

Le tableau ci-après montre que le congé accordé évolue en dents de scie depuis plusieurs années. L'année 2003 était exceptionnelle à cause des participations aux Jeux des Petits Etats d'Europe à Malte ainsi qu'aux « Special Olympics World Summer Games » à Dublin. Pour la participation aux J.P.E.E., 43 sportifs et 34 accompagnateurs avaient bénéficié de congé, soit en tout 77 bénéficiaires. Il s'agit en l'occurrence de la différence et diminution dénotées par rapport aux chiffres de 2004.

Car en 2004, la participation d'une délégation aux Jeux Olympique d'Athènes n'a pas fait augmenter le nombre des bénéficiaires.

Une majeure partie des crédits, soit 69,75% du montant global de 253.138 €, répartie jusqu'à cette date, est attribuée à la catégorie des athlètes et de leurs accompagnateurs. Certains paiements sont en souffrance puisque les employeurs n'ont pas encore présentés leur demande de remboursement.

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	sportifs/accomp.	205.383	1412 jours remboursés sur 1635
2000	idem	196.513	1260 jours remboursés sur 1420
2001	idem	242.908	1432 jours remboursés sur 1769
2002	idem	176.587	1099 jours remboursés sur 1263
2003	idem	222.095	1311 jours remboursés sur 1556
2004	idem	176.581(*)	925 jours remboursés sur 1079

(\*) des paiements sont encore en souffrance

Lesdits 1079 jours sont répartis comme suit :

- 553 jours aux athlètes d'élite dont 142 jours pour des stages de préparation et 411 jours pour la participation aux compétitions internationales officielles ;
- 526 jours pour le personnel d'encadrement, montant qui diminue légèrement par rapport à 2003 ; le rapport discordant entre les jours accordés aux sportifs et aux accompagnateurs est dû au fait que la plupart des sportifs sont encore scolarisés, alors que certains autres ont opté pour une carrière professionnelle.

Le coût moyen d'un jour de congé sportif est de 190 €, soit un surcoût de 10 € par rapport à la moyenne de 180 € de l'année précédente. Deux facteurs sont à la base de cette hausse: l'évolution des salaires ainsi que le fait que la plupart des accompagnateurs ont atteint des échelons supérieurs dans leur carrière professionnelle.

#### 4.4.2. Mesures particulières et modèles de préparation

- Cadres d'élite du C.O.S.L.

Le plafond annuel de congé sportif a été porté à 30 jours pour les membres des cadres « A », « espoirs » et « jeunes » du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. La mesure ne s'est finalement appliquée qu'à une dizaine de sportifs qui exercent une profession. La plupart des athlètes sont encore étudiants ou ont choisi une carrière de « professionnel ».

- Signataires d'un contrat olympique et leurs accompagnateurs

Les signataires d'un contrat olympique bénéficient en principe de conditions spéciales en matière de congé sportif à concurrence de 75 jours pour les sportifs respectivement 50 jours pour les accompagnateurs. Les 7 signataires d'un contrat olympique ainsi que les 3 membres de l'équipe de cyclisme sont tous sportifs professionnels et le congé n'est donc principalement accordé que pour les accompagnateurs.

Une dérogation particulière a été décidée dès 2003 dans l'intérêt de l'encadrement de l'athlète David Fiegen afin d'accorder un congé sportif jusqu'à 125 jours à l'entraîneur pour les années de préparation aux Jeux Olympiques d'Athènes 2004. 116 jours sont finalement octroyés en 2004 dans le cadre de cette dérogation en fonction du programme sportif de l'athlète.

- Dérogation spécifique pour les sports collectifs

Par décision gouvernementale du 7 mai 2004, une dérogation spécifique est autorisée pour les sports collectifs. Afin d'ouvrir aux sports collectifs un bénéfice au congé sportif rapproché de celui des athlètes individuels qui font partie des cadres du C.O.S.L., la durée du congé sportif annuel peut être exceptionnellement étendue jusqu'à un plafond de 25 jours. L'avis du C.O.S.L. est important puisque la mesure n'est cependant applicable que pour la sélection de sportifs aux équipes nationales à l'échelon le plus élevé pouvant se prévaloir du niveau sportif suffisant et pour des programmes de préparation et de compétitions internationales officielles.

La dérogation spécifique concerne l'ensemble des sports collectifs : basketball, football, handball, hockey sur glace, rugby et volleyball. La nouvelle mesure n'est pas à la base d'une hausse considérable du congé octroyé et des remboursements étatiques. Deux facteurs essentiels permettent de contrôler l'évolution du congé, à savoir le niveau sportif des équipes et le programme officiel.

- Ancien « modèle FLF »

Suite à la décision ministérielle de ne plus maintenir en 2004 les conditions spécifiques du « modèle de préparation FLF », mais de considérer l'équipe nationale de football au même titre que les autres sports collectifs. La valeur sportive de l'équipe est mise en compte. En 2004, le congé est plafonné à 18 jours par joueur.

Pour les propositions budgétaires, un quorum de 500 jours de congé sportif était prévu pour l'équipe nationale de football, soit 25 jours au maximum par an pour un cadre de 20 joueurs. Une enveloppe spécifique de 75.000 € était disponible pour le remboursement de 420 jours de congé sportif.

Les modifications décidées en 2004 ainsi que le rajeunissement de l'équipe nationale causé par le départ de plusieurs titulaires ont entraîné une moins-value de dépenses de l'ordre de 50.000 € pour la seule FLF. 246 jours de congé sportif sont octroyés à 17 joueurs et 1 accompagnateur dont 189 jours sont remboursables pour un montant total de 24.019 €.

- Equipe nationale de handball

Depuis plusieurs saisons sportives, des mesures spéciales sont prises dans l'intérêt de l'équipe nationale de handball. Le congé sportif accordé en 2004 est de 32 jours à 4 joueurs et 3 officiels, dont 28 jours sont remboursés pour un montant de 3.869 €.

Le programme sportif réduit de la FLH ne nécessite pas de dépassement du plafond annuel de 12 jours. Une éventuelle dérogation à la limitation ne peut être autorisée qu'en fonction d'un programme sportif renforcé et en vue de participations internationales officielles.

Les crédits budgétaires prévus pour l'équipe nationale se basaient sur 12 jours et quelque 10 joueurs, soit 120 jours.

- Equipes nationales de basketball

Le congé sportif accordé en 2004 pour les équipes nationales féminine et masculine est de 127 jours à 8 joueurs et 9 officiels, dont 112 jours sont remboursés pour un montant de 23.030 €. Le programme sportif de la FLBB ne nécessite pas de dépassement du plafond annuel de 12 jours.

- Modèle FLTT

Jusqu'à 35 jours de congé sportif peuvent être accordés pour le programme de préparation et de compétition dans le cadre du « modèle de préparation FLTT ». En 2004, ledit modèle a comporté 56 jours de congé sportif attribués à 3 sportifs et 3 accompagnateurs, dont l'ensemble des jours ont été remboursés pour 6.722 €.

Le départ de plusieurs titulaires attirés est à la base d'une moins-value de dépenses de l'ordre de 15.000 € par rapport à 2003. 23.000 € ont été prévus au budget pour le remboursement de quelque 130 jours.

- Participation aux Jeux Olympiques à Athènes

76 jours de congé sportif ont été attribués pour la participation aux Jeux Olympiques à Athènes du 11 au 29.8.2004. Compte tenu du fait que l'ensemble des athlètes sélectionnés ont un statut de « professionnel », le congé est octroyé à 6 membres du staff d'encadrement médical et technique. Le remboursement de l'ensemble des

jours a engendré un coût de 20.533 €. Une enveloppe budgétaire particulière de l'ordre de 34.000 € était prévue pour la prise en charge de 130 jours de congé.

En résumé, une économie de quelque 75.000 € est enregistrée dans la rubrique sportifs et accompagnateurs. Elle s'explique principalement par la diminution du contingent de jours attribués pour le concept FLF, le retrait d'athlètes signataires d'un contrat olympique, de titulaires du modèle FLTT et finalement par la professionnalisation de l'ensemble des sportifs sélectionnés pour les Jeux Olympiques d'Athènes.

#### 4.4.3. Le congé sportif pour dirigeants

387 jours ont été accordés à 61 dirigeants techniques et administratifs dont 319 jours remboursés pour un montant de 76.557 € qui représente 30,24% des crédits répartis.

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	dirigeants/arbitres	42.212	204 jours remboursés sur 238
2000	idem	58.803	263 jours remboursés sur 290
2001	idem	67.878	309 jours remboursés sur 369
2002	idem	62.209	270 jours remboursés sur 356
2003	idem	66.319	294 jours remboursés sur 395
2004	idem	76.557	309 jours remboursés sur 387

Selon les priorités fixées le congé est attribué comme suit :

- 233 jours à des arbitres et juges;
- 93 jours à des dirigeants luxembourgeois membres effectifs d'organismes internationaux ;
- 48 jours à des dirigeants pour l'organisation d'événements sportifs internationaux officiels ;
- 13 jours pour des cours de perfectionnement.

Le congé sportif accordé en 2004 pour la catégorie des dirigeants et arbitres est en hausse par rapport à l'année précédente puisque des contingents spécifiques sont attribués aux arbitres appelés par les fédérations internationales à œuvrer à l'occasion des Jeux Olympiques à Athènes.

Pour les dirigeants, un coût moyen de 248 € par jour de congé a été enregistré, soit une augmentation de 21 € par rapport à la moyenne de 2003 qui était de 227 € (arrondi). Le coût moyen dépasse de 57 € celui des sportifs.

**DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2004**

**I. SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS**

Année	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé			Jours		Coût annuel	Coût / Jour arrondi
		Sportifs	Officiels	Total	Champ.	Stages	Total	remboursés	non-remb.		
2004											
Sports collectifs:	FLBB	8	9	17	93	34	127	112	15		
	FLF	17	1	18	185	61	246	189	57		
	FLH	4	3	7	4	28	32	28	4		
	FLR	7	2	9	24	0	24	24	0		
	FLVB	13	5	18	33	0	33	27	6		
<b>sous-total</b>		<b>49</b>	<b>20</b>	<b>69</b>	<b>339</b>	<b>123</b>	<b>462</b>	<b>380</b>	<b>82</b>	<b>59,411.00</b>	<b>156</b>
Sports individuels:	ALPAPS	4	0	4	0	20	20	20	0		
	COSL	0	5	5	76	0	76	76	0		
	FLA	7	8	15	52	96	148	132	16		
	FLAB	0	1	1	6	0	6	0	6		
	FLAM	0	4	4	33	0	33	30	3		
	FLCK	1	0	1	10	20	30	30	0		
	FLDE	4	0	4	30	0	30	16	14		
	FLGYM	0	2	2	16	0	16	16	0		
	FLHLP	1	0	1	5	8	13	13	0		
	FLNS	1	1	2	18	0	18	18	0		
	FLT	0	3	3	28	5	33	30	3		
	FLTA	0	1	1	8	11	19	19	0		
	FLTAS	2	3	5	58	0	58	30	28		
	FLTRI	0	1	1	4	0	4	4	0		
	FLTT	3	5	8	23	43	66	64	2		
	FSCl	0	4	4	12	7	19	19	0		
	LASEL	0	1	1	4	0	4	4	0		
MUL	0	2	2	24	0	24	24	0			
<b>sous-total</b>		<b>23</b>	<b>41</b>	<b>64</b>	<b>407</b>	<b>210</b>	<b>617</b>	<b>545</b>	<b>72</b>	<b>117,170.00</b>	<b>215</b>
<b>Total</b>		<b>72</b>	<b>61</b>	<b>133</b>	<b>746</b>	<b>333</b>	<b>1079</b>	<b>925</b>	<b>154</b>	<b>176,581.00</b>	<b>191</b>

**DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2004**

**II. DIRIGEANTS ET ARBITRES**

Année	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé					Jours		Coût annuel	Coût / Jour arrondi
		Dir.	Arb.	Total	Réun.	Org.	Cours	Arb.	Total	remboursés	non-remb.		
2004													
Sports collectifs:	FLBB	0	2	2	0	0	3	8	11	4	7		
	FLF	3	11	14	6	0	4	88	98	92	6		
	FLH	3	1	4	17	0	0	9	26	26	0		
	FLR	1	0	1	2	0	0	0	2	2	0		
	FLVB	2	3	5	10	1	6	45	62	37	25		
<b>sous-total</b>		<b>9</b>	<b>17</b>	<b>26</b>	<b>35</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>150</b>	<b>199</b>	<b>161</b>	<b>38</b>	<b>38,648.00</b>	<b>240</b>
Sports individuels:	FAL	3	0	3	15	0	0	0	15	13	2		
	FLAM	0	2	2	0	0	0	12	12	0	12		
	FLBP	2	0	2	7	0	0	0	7	7	0		
	FLDA	1	0	1	2	0	0	0	2	0	2		
	FLGYM	1	2	3	12	0	0	18	30	30	0		
	FLHLP	0	1	1	0	0	0	12	12	12	0		
	FLT	8	2	10	0	28	0	6	34	20	14		
	FLTAS	4	0	4	0	15	0	0	15	5	10		
	FLTRI	1	1	2	5	0	0	17	22	22	0		
	FLTT	1	0	1	5	0	0	0	5	5	0		
	LASEL	2	2	4	0	4	0	6	10	10	0		
MUL	0	1	1	0	0	0	12	12	12	0			
COSL	1	0	1	12	0	0	0	12	12	0			
<b>sous-total</b>		<b>24</b>	<b>11</b>	<b>35</b>	<b>58</b>	<b>47</b>	<b>0</b>	<b>83</b>	<b>188</b>	<b>148</b>	<b>40</b>	<b>37,909.00</b>	<b>256</b>
<b>Total</b>		<b>33</b>	<b>28</b>	<b>61</b>	<b>93</b>	<b>48</b>	<b>13</b>	<b>233</b>	<b>387</b>	<b>309</b>	<b>78</b>	<b>76,557.00</b>	<b>248</b>
<b>Total général</b>				<b>194</b>				<b>1466</b>	<b>1234</b>	<b>232</b>		<b>253,138.00</b>	<b>205</b>

## 5. L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

### 5.1. Les Centres de Formation

#### a. 12 Fédérations sportives

En 1989, le Ministère des Sports prend l'initiative avec la Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball (FLBB) de créer, dans le cadre de la promotion des jeunes talents, le premier centre de formation. La gestion et les missions de coordination en sont attribuées à l'Ecole nationale de l'Education Physique et des Sports (ENEPS). Parmi les objectifs de ces «Centres de Formation (CF)», les responsables visent e.a. une meilleure prise en charge des jeunes talents sportifs sur les plans sportif, scolaire, médical et psychosocial. Au cours des dernières années, le nombre des fédérations sportives a continuellement augmenté et, depuis la rentrée scolaire 2004-05, la structure « Centre de Formation » compte 12 partenaires, pouvant être regroupés en :

- 5 sports individuels,
- 4 sports collectifs,
- 3 sports de renvoi :

5 Sports individuels	4 Sports collectifs	3 Sports de renvoi
FLA : Athlétisme	FLBB : Basket-Ball	FELUBA : Badminton
FLGym : Gymnastique artistique	FLF : Football	FLT : Tennis
FLNS : Natation	FLH : Hand-Ball	FLTT : Tennis de Table
FLTri-classes sportives : Triathlon	FLVB : Volley-Ball	
FSCCL : Cyclisme		

#### b. Organisation des cadres fédéraux soutenus

Les structures d'entraînement proposées par les fédérations compétentes et soutenues par l'ENEPS varient fortement d'une discipline sportive à l'autre. Elles tiennent compte de la spécificité de la discipline sportive.

Tableau récapitulatif :

Fédération sportive	Nombre de cadre	Nombre de sportifs
<b>SPORTS INDIVIDUELS</b>		
FLA	2	48
FLGym	2	14
FLNS	1	9
FLTri	1	6
FSCCL	1	14
<b>TOTAL Sport individuels</b>	<b>9</b>	<b>91</b>
<b>SPORTS COLLECTIFS</b>		
FLBB	8	184

FLF	3	73
FLH	3	65
FLVB	3	38
<b>TOTAL Sports collectifs</b>	<b>17</b>	<b>360</b>
<b>SPORTS INDIVIDUELS</b>		
FELUBA	1	24
FLT	1	17
FLTT	3	35
<b>TOTAL Sports de renvoi</b>	<b>5</b>	<b>76</b>
Total pour les 12 fédérations sportives	29	527

## 5.2. Les Classes Sportives

En 1999, des nouvelles perspectives s'offrent au mouvement sportif. La fusion du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) avec le Ministère des Sports (MEPS) sous la tutelle d'un même ministre facilite la création des classes sportives au Lycée Aline-Mayrisch installé au Forum Geesseknäppchen.

L'application des possibilités offertes par le règlement grand-ducal et la présence d'une infrastructure sportive variée offrent de nombreuses possibilités de combiner de façon variée les obligations scolaires et sportives. La structure des classes sportives évolue sans cesse pour répondre à la demande. Le MENFP et le Département Ministériel de Sports (DMS) collaborent avec les principaux intervenants suivants :

- responsables des deux établissements scolaires
  - le Lycée Aline-Mayrisch Luxembourg (LAML)
  - l'Ecole de Commerce et de GESTION (ECGL),
- jeunes sportifs de talent,
- parents des athlètes,
- responsables fédéraux,
- entraîneurs fédéraux.

Depuis la rentrée scolaire 2004-05, un nouveau groupe de coordination a été instauré pour se charger de la gestion de la situation de plus en plus complexe. La répartition des responsabilités a été définie comme suit :

Volet scolaire	LAML
Volet sportif	ENEPS – Fédérations sportives
Volet médical et paramédical	ENEPS, Service Médico-Sportif et Fédérations sportives
Volet psychosocial	SPOS du LAML et ENEPS

Les objectifs sont de mener de concert une scolarité normale et une activité sportive orientée vers le sport de haut niveau. Il s'agit de créer un milieu et des conditions favorables où tous les partenaires tirent sur la même corde dans l'intérêt de la réussite scolaire et sportive des élèves.

Organisation générale en 2004/2005 :

	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique
Classe de 7 <sup>e</sup>	1	1
Classe de 6 <sup>e</sup> resp. 8 <sup>e</sup>	1	1
Classe de 5 <sup>e</sup> resp. 9 <sup>e</sup>	2	1
Classe de 4 <sup>e</sup> resp. 10 <sup>e</sup>	1	
Classe de 3 <sup>e</sup> mixte	1	
<b>Effectif total dans les 9 classes sportives : 130 élèves (+15 élèves en 3<sup>e</sup> au LAML et à l'ECG)</b>		

Tous les sportifs sont intégrés dans un Centre de Formation où **la présence est obligatoire et une condition indispensable** pour le maintien en classe sportive. Le nombre de sportifs par fédération est repris dans le tableau suivant :

FLA	FLGym	FLNS	FLTri	FSCL	FLBB
19	4	7	6	14	16
FLF	FLH	FLVB	FELUBA	FLT	FLTT
29	21	1	7	7	14

**Nouvel horaire** : 2 longues journées (Lundi et Mercredi de 8h05 à 15h40) et 3 courtes journées (Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h05 à 12h45).

Le programme sportif hebdomadaire intégré dans l'horaire des cours est le suivant :

- 7<sup>e</sup>: 2 h de préparation physique ; 2 h de sport scolaire ; 2 h d'entraînement fédéral ;
- 8<sup>e</sup> / 6<sup>e</sup> : 1 h de préparation physique ; 2 h de sport scolaire ; 2 h d'entraînement fédéral ;
- 9<sup>e</sup> / 5<sup>e</sup> / 4<sup>e</sup> : 2 h de sport scolaire ; 2 h d'entraînement fédéral.

Depuis la mise en place des classes sportives, certains jeunes ont réussi à émerger des classes sportives par des performances remarquables dans leur discipline sportive.

### 5.3. Suivi individuel

Le règlement grand-ducal du 10 décembre 1998 concernant des mesures spéciales et des aménagements quant aux critères de promotion à l'intention d'élèves de l'enseignement post-primaire engagés sur le plan sportif ou musical dans un cadre de haut niveau permet des aménagements spécifiques portant sur le **programme** et

**l'organisation** des études pour les élèves pouvant faire valoir de **bons** résultats sportifs au niveau de compétitions **internationales**.

Divers arrangements sont envisageables pour combiner individuellement le sport et les études des élèves talentueux, à savoir :

- splitting : étendre le programme d'une année scolaire sur deux ans,
- participation aux cours et stages en fonction du programme d'entraînement,
- nombre annuel des devoirs en classe,
- dispense de certaines branches scolaires,
- aménagement individuel de l'horaire scolaire.

Chaque demande introduite par les parents ou l'athlète majeur auprès de la direction de l'établissement scolaire concerné doit être appuyée par le C.O.S.L.

#### **5.4. Section pour sportifs d'élite de l'armée**

Le règlement grand-ducal du 28 août 1997 concernant la section de sports d'élite de l'armée prévoit d'accueillir des sportifs qui, en tant que volontaires, veulent joindre l'armée pour pouvoir s'adonner à plein temps au sport de haut niveau. Pour bénéficier de cette structure promotionnelle, les sportifs doivent remplir les critères pour les sportifs de haut niveau définis par le C.O.S.L.

Dans la mesure du possible, les différents intervenants cherchent à concilier les obligations militaires avec les besoins de la préparation sportive de haut niveau. Après l'instruction militaire de base obligatoire, les sportifs bénéficient d'une situation avantageuse pour se concentrer consciencieusement sur leur carrière sportive.

Un détachement temporaire à une unité militaire étrangère offrant des équipements et un encadrement plus performants est envisageable à tout moment.

Depuis sa création, la section de sports d'élite de l'armée a accueilli 21 sportifs affiliés à 11 fédérations sportives différentes. La FSCL a su profiter de cette structure de promotion de façon exceptionnelle avec 8 cyclistes.

Sports individuels	Nombre de sportifs
FLA	1
FLAM	1
FLGym	1
FLNS	1
FLSE	1
FLT	1
FLTri	2
FLTT	3
FLV	1

FSCCL	8
MUL	1
11 fédérations	21 sportifs

## 5.5. Les formations

Par la nouvelle forme modulaire, les responsables de la formation essaient d'adapter l'organisation des divers cycles de formation aux contraintes individuelles des candidats oeuvrant le plus souvent dans le bénévolat.

En 2004, l'ENEPS a traité 32 cycles ou modules de formation en concertation étroite avec 9 fédérations sportives luxembourgeoises réparties selon les catégories suivantes :

- Formation pour arbitres : 11 cycles de formation dont 9 cycles inférieurs, 1 cycle moyen et 1 cycle supérieur
- Formation pour entraîneurs : 5 cycles de formations dont 3 cycles inférieurs, 1 cycle moyen et 1 cycle supérieur
- Formation de Sport - Loisir : 3 cycles de formation dont deux cycles inférieurs et un cycle supérieur
- Organisation des modules généraux pluridisciplinaires : 2 modules pour initiateurs, 3 modules pour entraîneurs « B » et 6 pour entraîneurs « A »

### Modules de formation généraux pluridisciplinaires

Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Initiateurs	Inférieur(1)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Initiateurs	Inférieur(2)
Méthodologie générale II	Entraîneurs B	Moyen
Condition Physique	Entraîneurs B	Moyen
Médecine et kinésithérapie du Sport	Entraîneurs B	Moyen
Renforcement musculaire	Entraîneurs A	Supérieur
Médecine et kinésithérapie du Sport II	Entraîneurs A	Supérieur
Condition Physique II	Entraîneurs A	Supérieur
Préparation physique générale	Entraîneurs A	Supérieur
Alimentation du sportif	Entraîneurs A	Supérieur
Préparation mentale du sportif	Entraîneurs A	Supérieur

### Formation pour arbitres

Fédération Luxembourgeoise de Football	arbitres de Football	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	arbitres de Football	inférieur (2)
Fédération Luxembourgeoise de Football	arbitres de Football	supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	arbitres de Basket-ball	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball	arbitres de Hand-Ball	inférieur
Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois	juges de Cyclisme	inférieur
Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	juges d'Athlétisme	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	juges de Gymnastique féminine	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	juges de Gymnastique masculine	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table	arbitres de Tennis de Table	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table	arbitres de Tennis de Table	moyen

### Formation pour entraîneurs

Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	entraîneurs de Basket-Ball	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	entraîneurs de Basket-Ball	moyen
Fédération Luxembourgeoise de Football	entraîneurs de Football	supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	entraîneurs de Football	inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Triathlon	entraîneurs de Triathlon	inférieur

### Formation pour animateurs de Sport-Loisir

Sport – Loisir	animateurs de Sport -Loisir	inférieur(1)
Sport – Loisir	animateurs de Sport -Loisir	inférieur(2)
Sport – Loisir	Entraîneurs de fitness	supérieur

### Formation continue

Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball : Entraîneurs de Beach-Volley
Nordic Walking : 3 stages d'initiation pour les animateurs de Sport-Loisir

## 5.6. Projets européens

Dans le courant de l'année européenne de l'Education par le Sport 2004, l'ENEPS a été sollicitée par plusieurs projets européens et/ou interrégionaux.

### a) Le Projet interrégional Sport-Etudes

Dans le but d'analyser et de comparer les systèmes de Sport-Etudes actuellement mise en place dans la Grande Région (Sarre, Rhénanie-Palatinat, Lorraine, Partie Germanophone de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg), des programmes d'échanges d'étudiants et d'entraîneurs ont été initiés. Grâce à l'appui financier des Communautés européennes, les jeunes sportifs et leur encadrement ont pu se faire une idée des possibilités offertes aux athlètes de talent par le système éducatif local.

Dates	Organisateur	Lieu :
2-6 février 2004	CREPS	Nancy
22-26 mars 2004	ENEPS	Luxembourg
3-7 mai 2004	Gymnasium Rothenbühl	Saarbrücken

Parallèlement aux stages, une étude comparative des systèmes Sport-Etudes a été réalisée par les responsables de ce projet en vue d'une future collaboration étroite de tous les partenaires. Des synergies pourront être trouvées pour offrir aux jeunes sportifs de meilleures conditions pour combiner sport et école.

Dans le cadre du séjour des sportifs au Luxembourg, une table ronde à été organisée avec des experts locaux étrangers et des responsables politiques.

#### b) Le Projet interrégional : le rôle éducatif du moniteur sportif et de l'entraîneur

Elaboré lors de réunions avec les partenaires de la Grande Région le 18 septembre 2003 à Trêves et le 2 novembre 2003 à Mayence, le projet a eu comme objectif de (re)définir les missions de l'entraîneur. Par des questionnaires et des interviews, les responsables du projet ont su fournir des informations aux responsables de l'Université de Francfort, en vue d'une analyse approfondie. Les conclusions finales seront publiées en 2005.

#### c) Le Projet international VOCASPORT

Réalisée dans le cadre du projet VOCASPORT et soutenue par la Commission européenne, l'étude « La formation professionnelle et l'emploi dans le domaine du Sport » décrit les situations et les tendances actuelles en Europe. Les responsables politiques essaient d'en dégager des perspectives en matière de développement et de formation professionnelle à l'échéance 2010. L'ENEPS a été désignée comme représentant national pour ce programme communautaire.

## **6. CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF**

### **6.1. Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition**

Le fonctionnement des 14 centres médico-sportifs répartis dans tout le pays est assuré par 50 médecins et un personnel assistant de 44 secrétaires.

En 2004, **9827 sportifs ont été examinés**. En annexe le tableau récapitulatif des examens par centre médico-sportif.

A côté des examens spécialisés pour les boxeurs et pour les sportifs handicapés, 11 arbitres internationaux de football ont subi des examens approfondis selon les critères de la FIFA. 103 plongeurs ont été examinés de façon approfondie.

Seulement 3 sportifs ont dû être déclarés définitivement inaptes à toute activité sportive de compétition. D'autres sportifs ont dû être déclarés inaptes pour la discipline sportive choisie et ont été orientés vers des activités sportives, mieux adaptées à leur état de santé.

14% des sportifs ont été déclarés inaptes de façon temporaire jusqu'à ce que des examens supplémentaires et plus approfondis aient permis de mieux juger de leur état de santé.

Au mois de janvier 2004 une formation continue en Médecine de Plongée a été organisée par le service médico-sportif en collaboration avec la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport

Dans le cadre du programme gouvernemental e-Luxembourg, le Département Ministériel des Sports a procédé à une soumission publique relative à la réalisation d'un système de gestion intégrée du contrôle médico-sportif. Une demande d'autorisation de traitement de données à caractère personnel du service médico-sportif a été faite auprès de la Commission nationale de la protection des données.

### **6.2. L'examen des jeunes sportifs des classes sportives et des centres de formation de l'ENEPS**

**128 jeunes sportifs** des classes sportives et des centres de formation ont été examinés de façon approfondie.

Tout au long de l'année, un nombre non négligeable de ces sportifs blessés ou malades ont été vu en urgence par le responsable du service médico-sportif.

### **6.3. L'examen des sportifs d'élite**

L'examen des sportifs d'élite consiste dans une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec prise de lactate sanguin et ergospirométrie, un examen médical général et orthopédique, une échocardiographie, des tests musculaires et un bilan biologique. A la fin de l'examen médico-sportif, les sportifs ont un entretien avec un psychologue. Des conseils diététiques sont proposés.

En 2004, **51 sportifs d'élite** ont été examinés de façon approfondie et ont été suivis tout au long de l'année par l'équipe du service médico-sportif en étroite collaboration avec la commission médicale du COSL. Une attention toute particulière a été donnée aux sélectionnés pour les J.O d'Athènes.

Des tests de lactate auprès des nageurs ont été réalisés dans la piscine pendant toute l'année et ont permis de renseigner directement les concernés de leur état de forme.

#### **6.4. Le contrôle antidopage**

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, **135 contrôles** ont été effectués en 2004, dont 75 ont porté sur des athlètes affiliés au Luxembourg. Parmi ces derniers 61 sportifs ont été contrôlés de façon inopinée.

En annexe se trouve le détail des contrôles réalisés en 2004.

### **ALAD - AGENCE LUXEMBOURGEOISE ANTIDOPAGE**

Le 11 août 2004, le Ministre des Sports et le Président du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois ont comparu par devant notaire pour reconstituer, par une modification des statuts, l'établissement d'utilité publique **Comité National de Lutte contre le Dopage dans le Sport (CNLDS)** en la **Fondation ALAD, Agence Luxembourgeoise Antidopage**.

Avant la date butoir du 13 août 2004 à la veille des Jeux Olympiques d'Athènes, le président de l'ALAD, organisation nationale antidopage, a pu signer le Code Mondial Antidopage dont l'observance inclut celle des Standards internationaux harmonisant les parties techniques et opérationnelles spécifiques des programmes antidopage.

En conformité avec les dispositions, les unes de caractère contraignant et d'autres servant de principes directeurs, du prédit Code mondial, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 21 septembre 2004, a adopté son propre code, le **Code Antidopage de l'ALAD**.

Ledit Code est à observer par les sportifs licenciés, le personnel d'encadrement des sportifs et les fédérations et associations sportives nationales.

Dans le Code sont définis les principes et règles antidopage ainsi que les violations de celles-ci, sont mises en place les mesures et modalités des contrôles ainsi que leur exécution lors des compétitions et en dehors des compétitions sportives, sont finalement déterminées des sanctions encourues à la suite des délits de dopage.

Le Code est complété par des directives de procédure détaillées pour la conduite du contrôle antidopage.

L'ALAD, en tant qu'entité juridique indépendante de ses fondateurs, a pour rôle de constater les infractions et de diriger les poursuites, puis de faire établir les organes juridictionnels, fonctionnant en toute indépendance, pour instruire à charge et à décharge, les délits de dopage.

Dans une assemblée générale extraordinaire convoquée le 12 octobre 2004, le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois a complété ses statuts en créant un **Conseil de discipline contre le dopage (C.D.D.)**, organe juridictionnel de première instance, respectivement un **Conseil supérieur de discipline contre le dopage (C.S.D.D.)**, en instance d'appel.

Sur une base volontairement acceptée par le mouvement sportif à l'occasion de ladite assemblée générale extraordinaire, les fédérations et associations sportives ont arrêté des dispositions contre le dopage qu'elles vont insérer dans leurs statuts avant l'été 2005. Par celles-ci est reconnue l'autorité de l'ALAD avec ses missions et est confirmée la cession au C.D.D. par les fédérations du pouvoir juridictionnel en ce qui concerne les infractions aux règles de la lutte antidopage, sous réserve des attributions du Tribunal Arbitral pour le Sport du C.I.O.

Lors d'une réunion d'information préalable en date du 13 juillet 2004, les représentants de l'ALAD et du C.O.S.L. ont informé les responsables des fédérations sportives quant aux démarches proposées.

En exécution de l'article 11 de son Code, l'ALAD veille actuellement à la mise en place d'une commission d'experts médicaux et scientifiques qui sont chargés d'examiner les demandes des sportifs et de décider des autorisations à leur accorder éventuellement pour utiliser à des fins thérapeutiques une substance ou une méthode normalement interdite.

La liste des substances et méthodes interdites en vigueur ainsi que la liste des médicaments ou spécialités pharmaceutiques commercialisés au Luxembourg contenant une substance interdite peuvent désormais être consultées sur le nouveau site : [www.alad.lu](http://www.alad.lu)

Le Ministre des Sports a désigné Monsieur Guy Colas, Conseiller de direction 1<sup>ère</sup> classe au ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle au conseil d'administration de l'ALAD en remplacement de Monsieur Georges Lanners démissionnaire et remercié pour ses services de longue date.

Une formation continue pour les agents de contrôle a été organisé par l'ALAD le 18 septembre 2004.

Au courant de l'année l'ALAD s'est inscrite comme membre de l'ANADO, Association of National Antidoping Organisation dont le rôle est de soutenir les programmes antidopage nationaux, d'intensifier les échanges et de constituer un centre d'information.

## **6.5. Contacts internationaux**

En 2004, le médecin-chef de service a représenté le Luxembourg au sein du Groupe de Suivi de la Convention contre le dopage dans le sport du Conseil de l'Europe.

Le rapport de la visite d'évaluation des experts du Conseil de l'Europe qui a eu lieu du 6 au 8 octobre 2003 a été rendu public au printemps 2004. Il certifie un résultat très probant de la lutte antidopage au Luxembourg avec diverses recommandations dont certaines seront entérinées par la nouvelle loi sportive.

Au début de l'année 2004 le médecin-chef de service a été nommé membre du Comité pour l'Usage à exemptions thérapeutiques de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA).

Depuis le mois de juin 2004, le Ministre des Sports luxembourgeois est membre du Conseil de Fondation de l'AMA. Le Luxembourg a été présent à la réunion du mois de novembre 2004 à Montréal. (référence plus explicite au chapitre des relations internationales).

Le médecin-chef de service a fait partie des Observateurs Indépendants Internationaux désignés par l'AMA aux Jeux Olympiques d'Athènes.

Comme par le passé, les contacts internationaux réguliers avec les Universités de Louvain-la-Neuve, de Hombourg et de Sarrebruck ont été entretenus.

#### Contrôles antidopage 2004 réalisés par l'ALAD

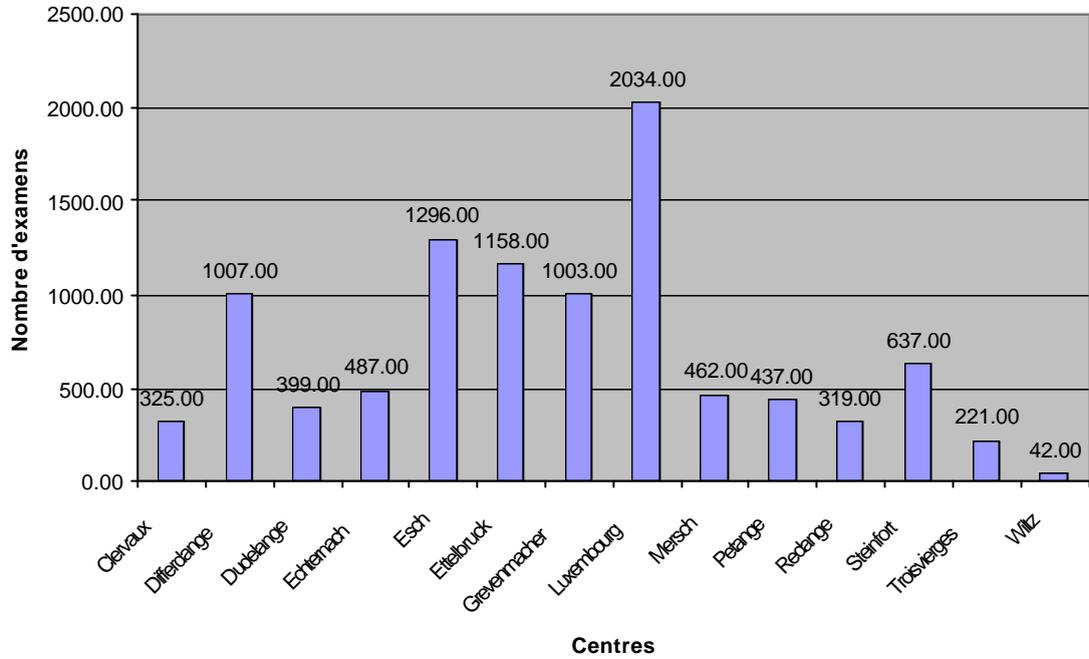
<u>Evénement</u>	<u>Date</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Nationalité</u>	<u>Résultats</u>
<b>Inopiné</b> Champ.Nat. Cyclo-cross Belvaux	11.01.04	4		4 luxembourgeois	4 négatifs
FLA Indoor Meeting	24.01.04	3	3	5 étrangers 1 luxembourgeois	6 négatifs
<b>Inopiné</b> FLNS Euro-Meet	25.01.04	3	3	6 étrangers	6 négatifs
Euro-cross Diekirch FLA	15.02.04	3	3	4 étrangers 2 luxembourgeois	6 négatifs
<b>Inopiné</b> Entraînement U19 FLF Mondercange	01.03.04	4		4 luxembourgeois	4 négatifs
Jozef Nowara Escrime	07.03.04		4	4 étrangères	4 négatives
<b>Inopiné</b> FLBB Coupe Dames	13.03.04		4	4 luxembourgeoises	4 négatives
<b>Inopiné</b> FLF Lxbg-Bosnie	31.03.04	4		4 luxembourgeois	4 négatifs
<b>Inopiné</b> FLH Lxbg-France Tournoi	01.04.04	4		4 luxembourgeois	4 négatifs
<b>Inopiné</b> FLT Coupe Davis	08.04.04	4		4 luxembourgeois	4 négatifs
<b>Inopiné</b> INS FLA FLAM	24.05.04		2	2 luxembourgeoises	2 négatives
<b>Inopiné</b> INS FSCL	25.05.04	2		2 luxembourgeois	2 négatifs

<b>Tour de Luxembourg</b>					
Mondorf	27.05.04	4		4 étrangers	15 négatifs
Leudelange	28.05.04	4		4 étrangers	
Bettembourg	29.05.04	3		3 étrangers	
Diekirch	30.05.04	4		3 étrangers 1 luxembourgeois	
<b>Inopiné</b> FSCL Champ. Nat. Contern	26.06.04	4		4 luxembourgeois	4 négatifs
Meeting ouverture FOLA	08.07.04	4		4 luxembourgeois	4 négatifs
<b>Inopiné</b> FLA Champ. Nat. Dudelange	10.07.04	2	4	2 luxembourgeois 4 luxembourgeoises	6 négatifs
<b>Inopiné</b> Triathlon Int. Echternach	11.07.04	2	3	2 étrangers 2 étrangères 1 luxembourgeoise	5 négatifs
57 <sup>eme</sup> G.P. Patton	10.07.04	5		4 étrangers 1 luxembourgeois	9 négatifs
	11.07.04	4		4 étrangers	
Champ. Nat. Sapeurs Pompiers	18.07.04	4		3 étrangers 1 luxembourgeois	4 négatifs
<b>Inopiné</b> J.O. Athènes	21.07.04		1	1 luxembourgeoise	2 négatifs
	22.07.04	1		1 luxembourgeois	
G.P. Demy Cars	25.07.04	3		2 étrangers 1 luxembourgeois	3 négatifs
Route du Vin Remich	26.09.04	3	2	3 étrangers 2 luxembourgeois	5 négatifs
<b>Inopiné</b> Marathon Intern. Echternach	17.10.04	2	2	4 luxembourgeois	4 négatifs
Champ. Europe Boxe	05.11.04	2		1 licence luxemb. 1 étranger	2 négatifs
FLE Coupe du Monde Fleuret	13.11.04	3		3 étrangers	3 négatifs
FLE Coupe du Monde Epée	14.11.04	3		3 étrangers	3 négatifs
<b>Inopiné</b> FLF Luxbg- Portugal	17.11.04	4		4 luxembourgeois	4 négatifs
<b>Inopiné</b> Cyclo-cross Int. Leudelange	05.12.04	3		3 luxembourgeois	3 négatifs
<b>Inopiné</b> INS FLA, FLAM, FLE, FLT	17.12.04	3	2	5 luxembourgeois	5 négatifs
<b>Inopiné</b> INS FLDA, FLA, FLE	20.12.04	2	2	4 luxembourgeois	4 négatifs

**BILAN :** Contrôles : **135** Luxembourgeois : **75** Etrangers : **60**  
Hommes : **100** Dames : **35**

Inopinés : 71 : Luxembourgeois : 61 Etrangers : 10  
Négatifs : 135

NOMBRE DE SPORTIFS EXAMINES PAR CENTRE



## 7. LE SPORT-LOISIR

Le service sport-loisir du Département ministériel des Sports a une mission de sensibilisation, d'incitation et de coordination au niveau des activités physiques et sportives qui sont essentiellement pratiquées à des fins non compétitives.

Il a des initiatives propres et, ensemble avec des partenaires du monde du sport, il est organisateur-animateur d'un certain nombre d'actions et projets sur le terrain.

Ainsi, en 2004, le service concerné a édité la 20<sup>e</sup> édition du calendrier du sport-loisir en 12.000 exemplaires, relevant les initiatives prises par les pouvoirs publics, le COSL, les fédérations et les clubs dans ce domaine. Ce document, devenu un classique de l'information sur les offres de sport-loisir au Grand-Duché de Luxembourg, permet aux intéressés d'avoir accès à une information la plus complète sur les possibilités de pratique sportive à titre de loisir. Il est diffusé gratuitement à grande échelle et est accessible à de nombreux points cruciaux au niveau du monde sportif, de l'éducation et des pouvoirs locaux.

Le département ministériel des Sports a étroitement collaboré à la conception et à l'organisation de 11 journées nationales dans différents sports e.a. par la publication et la diffusion de matériel publicitaire, d'affiches et de dépliants notamment.

Dates	Journées Nationales	Fédérations
08.02.2004	Journée Nationale du Canoë-Kayak	FLCK
08.02.2004	Journée Nationale du Badminton	FELUBA
16.05.2004	Journée Nationale de la Bicyclette	FSCL
05./06.06.2004	Journée Nationale de la Voile	FLV
06.06.2004	Journée Nationale de la Gymnastique	FLGYM
12.06.2004	Journée Nationale du Tennis de Table	FLTT
04.07.2004	City Jogging	FLA
15.08.2004	Journée Nationale de la Marche Populaire	FLMP
21./22.08.2004	Journée Nationale du Triathlon	FLTRI
10.10.2004	Journée Nationale du Rugby	FLR
28.11.2004	Journée Nationale de la Natation	FLNS

Un bilan positif de l'action «FITNESS PASS », disponible à tous les intéressés pour faire comptabiliser leurs participations aux différentes journées nationales, a pu être dressé au niveau de la participation à ces manifestations. Cette initiative lancée conjointement par le Département ministériel des Sports et par le Comité Olympique et Sportif, tout comme celle des Journées nationales sera maintenue pour les années à venir.

Le brevet sportif national s'est déroulé entre le 16 et le 24 juin 2004 à Esch-sur-Alzette et à Colmar-Berg. Grâce à des efforts non négligeables des membres de la commission et grâce surtout à une collaboration très étroite avec la LASEP, pas moins de 753 lauréats ont pu être recensés au cours de l'année 2004, ce qui représente de nouveau un léger surplus vis-à-vis des années précédentes. Un effort particulier en vue de fidéliser les élèves de l'enseignement post-primaire est envisagé pour 2005.

Evolution des réussites dans le cadre du brevet sportif national depuis 1999

1999	OR	ARGENT	BRONZE
10 – 15 ans	26	10	2
16 – 39 ans	4	5	--
40 – 59 ans	9	8	--
60 ans et +	20	--	--
Total :	59	23	2
Total général :	84		

2000	OR	ARGENT	BRONZE
10 – 15 ans	43	34	1
16 – 39 ans	13	15	2
40 – 59 ans	9	9	1
60 ans et +	17	1	--
Total :	82	59	4
Total général :	145		

2001	OR	ARGENT	BRONZE
10 – 15 ans	242	170	41
16 – 39 ans	--	2	--
40 – 59 ans	6	6	1
60 ans et +	19	--	--
Total :	267	178	42
Total général :	487		

2002	OR	ARGENT	BRONZE
10 – 15 ans	287	208	36
16 – 39 ans	4	2	1
40 – 59 ans	7	6	--
60 ans et +	16	--	--
Total :	314	216	37
Total général :	567		

2003	OR	ARGENT	BRONZE
10 – 15 ans	324	245	46
16 – 39 ans	42	46	7
40 – 59 ans	9	8	--
60 ans et +	16	--	--
Total :	391	299	53
Total général :	743		

2004	OR	ARGENT	BRONZE
10 – 15 ans	369	308	44
16 – 39 ans	4	9	1
40 – 59 ans	3	2	1
60 ans et +	12	--	--
Total :	388	319	46
Total général :	753		

Dans le contexte « sport-santé », il faut relever les efforts communs du Département ministériel des Sports et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois en vue d'appuyer les activités sportives pour aînés. La mise en place d'un service d'autobus à travers les différentes régions du pays a permis à plus de 250 personnes âgées de participer à la fête sportive interrégionale « Europa beweegt sech », organisée le 15 mai 2004 à Nancy-Vandoeuvre. Pas moins de 1000 personnes du Grand-Duché de Luxembourg, de la Lorraine et de la Sarre ont participé à cette manifestation d'envergure. Cette organisation, devenue une tradition, et ayant à nouveau connu un vif succès, trouvera une suite en 2005 avec une fête sportive analogue à Dillingen en Allemagne.

Au sein du Département ministériel des Sports des réflexions au sujet de la promotion du sport au sens large du terme ont été menées. Sont visés autant le sport de compétition que le sport dit de loisir.

Le Département ministériel, à l'écoute des résultats d'études récentes et d'informations venant des personnes étroitement au contact des jeunes d'aujourd'hui, est conscient du fait qu'un style de vie de plus en plus inactif se répand dans notre civilisation, surtout chez les jeunes. Il entend, ensemble avec d'autres départements des pouvoirs publics, notamment les Ministères de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et de celui de la Santé, réfléchir aux possibilités de mener une campagne nationale dans le but de promouvoir et de favoriser un style de vie actif et sain auprès de la population luxembourgeoise.

Dans le même ordre d'idées de la promotion du sport, des travaux préparatoires ont été menés en vue de faire démarrer un projet-pilote implanté dans le cadre local d'une commune et ayant pour objectif d'augmenter le nombre de pratiquants du sport dans cette commune, d'équilibrer et de diversifier l'offre sportive tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif, d'instaurer des synergies au niveau de l'offre et de l'organisation sportive dans un réseau sportif local et de faire naître un climat favorable au sport et aux activités physiques dans cette commune.

## **8. LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF**

Le projet de pouvoir établir une exposition permanente sur le passé et le présent du sport luxembourgeois s'est concrétisé en 2004 avec en point de mire la mise à disposition d'un espace d'exposition au hall d'entrée de la COQUE. Cette ébauche d'un « Musée du sport luxembourgeois » permettra au grand public d'une part de se remémorer les grands moments de l'histoire du sport au Luxembourg et le rendra d'autre part attentif au fait que le Département ministériel des Sports dispose d'objets et de documents authentiques pouvant être consultés voire, dans certains cas, empruntés.

En effet, le service responsable développe essentiellement des activités au niveau de la conservation, de l'archivage et de l'exposition.

La conservation s'attache en premier lieu à acquérir, à étudier et à inventorier toutes sortes d'objets ainsi qu'une documentation abondante et variée sur notre patrimoine sportif. Ainsi on retrouve actuellement dans les collections du matériel sportif, des trophées, médailles, diplômes, affiches, œuvres d'art, livres, revues et un nombre impressionnant de plus de 160.000 documents photographiques. Au cours de l'exercice écoulé le centre d'archives à l'INS a une fois de plus été très fréquemment visité par des dirigeants de clubs ou de fédérations, des journalistes, des étudiants en vue de recherches servant à la rédaction de mémoires, de livres ou brochures, de chroniques voire d'articles et de reportages de la presse écrite, parlée et télévisée.

Le patrimoine sportif a été complété en 2004 par de nombreux dons provenant du monde sportif, mais également de personnes privées voulant éviter que des témoignages sur le sport luxembourgeois ne disparaissent. Parmi les acquisitions faites par le Département ministériel, on peut relever celle d'un tableau de Jean Jacoby, inconnu jusqu'à maintenant.

Au cours de l'année 2004 le transfert des archives à l'Institut National des Sports respectivement à la COQUE fut achevé. Le travail de stockage et d'enregistrement reste cependant à poursuivre.

La propagation des connaissances et acquisitions se fait de façon dynamique par des expositions thématiques itinérantes ou des expositions se situant dans le cadre de manifestations ponctuelles, nationales ou locales. Plusieurs expositions ont été organisées par, ou en collaboration avec le service de la sauvegarde du patrimoine sportif au cours de l'année 2004. Citons les expositions les plus importantes organisées surtout autour des Jeux Olympiques d'Athènes (Affiches officielles et photos sur la participation luxembourgeoise) et dans le cadre des Championnats Nationaux de Cyclisme sur les exploits de la famille Kirchen.

## 9. WIBBEL AN DRIBBEL

L'idée d'organiser une action de promotion sportive réservée aux enfants de la 5e et 6e année respectivement aux enfants de la 4<sup>e</sup> année primaire a été lancée en 1991 par le Ministre des Sports d'antan.

L'action était destinée à

- créer et renforcer la motivation des élèves de pratiquer du sport
- faire découvrir aux élèves des activités sportives nouvelles
- détecter des talents et les orienter vers la pratique en club: ouverture du sport scolaire et transition vers le sport associatif

L'opération Wibbel an Dribbel constitue une occasion pour mettre en valeur les aspects positifs de la pratique sportive : découvrir ses propres possibilités, agir ensemble avec des amis, vivre la réussite et la défaite, surpasser ses doutes et résistances internes, le tout dans la philosophie du « Je bouge, donc je suis ! ».

Le « Wibbel an Dribbel » se déroule au profit de l'école et des élèves de 10 à 11 ans et la manifestation permet ainsi de souligner que les activités physiques et sportives y ont une place importante. Ce volet fondamental sort, ce jour-là, de l'anonymat de ses salles et piscines, se présente au grand public et se déroule dans un lieu de rencontre ayant une envergure autrement plus importante que la pratique de tous les jours.

La collaboration étroite des communes participantes qui organisent le transport des élèves en autocar de toutes les régions du pays vers l'INS ainsi que le concours des 12 fédérations sportives représentées toute la semaine par une centaine de moniteurs garantissent l'énorme succès de l'action.

En raison de la capacité d'accueil de l'INS qui limite – durant les 5 jours de l'événement – à 500 le nombre de participants par jour et à 10 le nombre des ateliers pouvant être visités, dès 1999 un système de rotation a été mis en place qui permet aux enfants de participer à 10 ateliers sur 12 ateliers offerts. L'introduction de ce système a permis d'augmenter le nombre total de participants de 2.000 à 2.500 élèves. Depuis lors, le comité d'organisation est en permanence à la recherche d'autres possibilités pour pouvoir augmenter le nombre de participants et de permettre à tous les enfants inscrits de participer à cette action de promotion pour le sport.

L'encadrement des enfants pendant toute la journée est assuré par plus de quatre-vingts animateurs de sport-loisir qui accompagnent les enfants d'atelier en atelier. Les ateliers sont animés par des responsables des différentes fédérations. Le personnel du Département Ministériel des Sports, de l'Institut National des Sports et de l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports veille au bon déroulement de l'action surtout pendant le repas pris en commun.

L'encadrement médical est placé sous la direction du médecin-chef de division du service médico-sportif qui est assisté dans sa tâche par 5 secouristes de la Croix-Rouge équipés d'une tente de premiers secours et de 2 ambulances en permanence sur place.

Lors de la pause de midi, des activités sous forme de numéros artistiques, de stands d'information avec des jeux, des tombolas et du matériel d'information sont proposés

aux enfants après leur repas en commun et confèrent à l'action une atmosphère de fête et de détente.

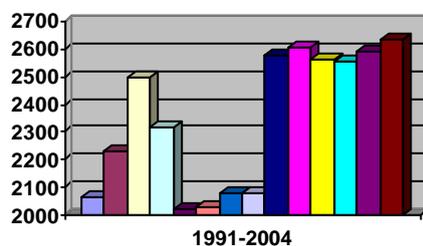
Selon le tableau annexé, la popularité croissante du « Wibbel an Dribbel » a malheureusement conduit à ne pas pouvoir considérer de nombreuses classes en raison des limites énumérées ci-dessus. Pour garantir une équité au niveau des candidatures, un tirage au sort est effectué pour déterminer les classes et communes admises à l'action « Wibbel an Dribbel », laquelle fait partie intégrante du calendrier scolaire de nombreuses communes du pays.

A relever que l'action se déroule en principe l'avant-dernière semaine avant les vacances scolaires d'été à l'Institut National des Sports. Pour des raisons techniques, l'édition 2005 se déroulera les 7, 8, 11, 12 et 13 juillet à la Coque.

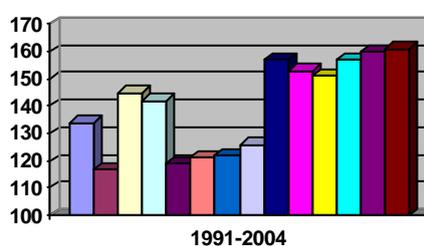
**Relevé des participations au « Wibbel an Dribbel » depuis sa création**

	élèves participants	classes participantes	communes participantes	animateurs fédéraux	animateurs de sport-loisir
1991	2069	134	61	82	34
1992	2230	117	60	79	61
1993	2496	145	69	72	61
1994	2320	142	65	63	63
1995	2022	119	63	74	86
1996	2029	121	59	76	74
1997	2079	122	51	58	84
1998	2080	126	47	70	84
1999	2578	157	70	77	82
2000	2603	153	76	76	84
2001	2561	151	72	85	82
2002	2558	157	75	105	102
2003	2591	160	72	100	97
2004	2636	161	74	94	87

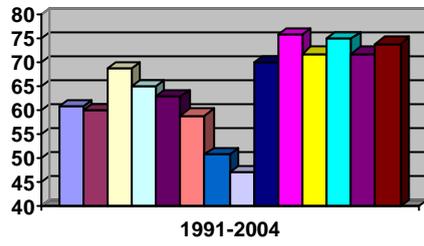
élèves participants



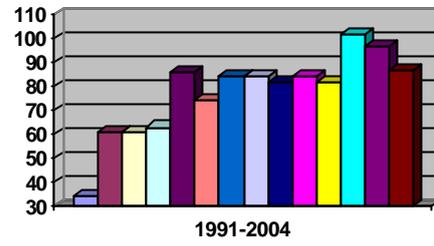
classes participantes



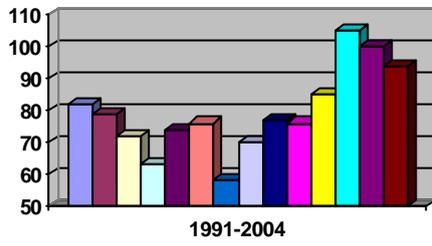
**communes participantes**



**animateurs de sport-loisir**



**animateurs fédéraux**



## **10. LES BASES NAUTIQUES DU LAC DE LA HAUTE-SÛRE**

Par bases nautiques sont désignées les infrastructures sportives situées à Liefrange et à Lultzhausen, toutes les deux les pieds dans l'eau, aux berges respectives du Lac de la Haute-Sûre.

### **10.1. Base nautique de Liefrange**

La construction relativement récente comprend des installations sanitaires séparées pour le public et les clubs sportifs, des locaux de stockage pour les équipements nautiques, une salle de séjour et un bureau pour les besoins de la Fédération de Voile, ainsi que deux locaux de séjour pour respectivement le personnel de l'Administration des Ponts&Chaussées et le personnel de surveillance de la Protection Civile.

La gestion du tract réservé aux activités sportives – quelque 60 % de l'immeuble – a été remise, contre signature d'une convention détaillant toutes les conditions d'utilisation et de gestion, à la Fédération Luxembourgeoise de Voile pour lui permettre, à l'instar de la plupart des autres fédérations sportives, une confortable organisation de ses entraînements et compétitions sportives. La fédération, de son côté, a cédé la gestion des installations en question à un des ses clubs affiliés, en l'occurrence le Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg. Le Département Ministériel des Sports s'est réservé un droit de contrôle sur la gestion journalière – par ailleurs excellente – et y participe au moyen d'un montant annuel forfaitaire déterminé par la convention susmentionnée.

### **10.2. Base nautique de Lultzhausen**

La mise en service de la base de Lultzhausen date du début des années 80. Pour des raisons de salubrité du Lac de la Haute-Sûre, l'Etat avait acquis une ancienne ferme hors service, située aux abords immédiats de la berge. En cours de restauration et de réaménagement des locaux, le Ministère des Sports avait pu faire valoir son intérêt d'y installer un pied-à-terre pour les sports nautiques qui étaient la voile avec toutes ses facettes ainsi que la plongée.

Or, la pratique des sports nautiques, désormais nettement plus confortable, prenait très vite un essor considérable. Aux activités sportives fédérales s'ajoutaient rapidement les cours de formation de cadres techniques de l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports, les entraînements réguliers des hommes-grenouilles de la Protection Civile, et notamment l'organisation de cours d'initiation et de perfectionnement par le Service National de la Jeunesse pour les classes de l'enseignement secondaire et secondaire-technique.

En raison du site exceptionnel, ce sont essentiellement ces dernières activités – auxquelles s'ajoutaient encore au fil du temps l'organisation régulière de classes vertes – qui se sont développées à un rythme impressionnant. Etendus aux classes de l'enseignement primaire et encadrés par des professeurs d'éducation physique bénéficiant d'un détachement partiel, les cours d'initiation du Service National de la Jeunesse acheminent à l'heure actuelle annuellement quelque 3000 élèves vers les installations en question. Au total, toutes catégories confondues, quelque 5000 utilisateurs fréquentent désormais régulièrement la base nautique à longueur d'année.

Il est évident que la capacité de l'infrastructure mise en service en 1984 – la superficie totale des vestiaires/douches, salles de réunion, salles d'instruction, locaux de stockage et d'entretien étant seulement de quelque 200 m<sup>2</sup> – n'était pas de taille à accueillir une affluence pareille et de plus en plus des carences se font sentir à tous les niveaux. Outre les collisions qui sont à l'ordre du jour entre les diverses organisations évoluant en principe en parallèle, ce sont essentiellement des conditions de disponibilité, de sécurité et d'hygiène qui font des soucis aux responsables en charge de la gestion.

Au vu de cette évolution remarquable au profit des classes scolaires des divers ordres d'enseignement de même que du mouvement sportif, le Ministre des Sports, en concertation avec ses collègues de la Jeunesse, de l'Enseignement Nationale et du Tourisme, obtint en 1997 l'acquisition par l'Etat d'une autre ferme, adjacente celle-ci au bâtiment de l'actuelle base nautique, et par la suite, dès 1999, l'étude par le Ministère des Travaux Publics en vue du réaménagement avec extension des locaux actuels.

Malheureusement, le démarrage des travaux de construction – prévu pour printemps 2003 – de la nouvelle base a dû être ajourné pour des raisons d'exiguïté budgétaire. Ainsi, seule la démolition de l'ancienne ferme a été effectuée en 2003, et, outre les conditions précaires sous lesquelles se déroulent depuis deux ans les nombreuses activités de formation, l'aspect du chantier avec la bâtisse restante est des plus désolants. De surcroît, une aire de sécurité a dû être démarquée par des bandes de sécurisation étant donné que le risque d'éboulement des restes de muraille exposés aux intempéries est devenu imminent.

Conscient de ce que l'organisation des cours et formations sous ces conditions déplorables et des solutions de fortune ne peut plus perdurer, le Ministre des Sports a décidé de se concerter avec ses collègues impliqués et de relancer en commun auprès du Ministre des Travaux Publics la réalisation rapide de la nouvelle base nautique de Lultzhausen.

## **11. LES PROGRAMMES QUINQUENNAUX D'ÉQUIPEMENT SPORTIF**

### **11.1. Le septième programme quinquennal**

La loi autorisant le Gouvernement à subventionner un septième programme quinquennal d'équipement sportif avec une enveloppe financière de 1.350.000.000 francs remonte au 24 décembre 1997.

Par l'article 6 de la loi du 8 novembre 2002 autorisant le Gouvernement à subventionner un huitième programme quinquennal d'équipement sportif, l'enveloppe financière inscrite à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 7<sup>e</sup> programme a été majorée de 22.034.374 €, ce qui a porté l'enveloppe financière globale pour la réalisation du 7<sup>e</sup> programme à 55.500.000 €

Les règlements grand-ducaux des 29 mai 1998, 24 février 1999 et 20 décembre 2002 ont arrêté trois listes comprenant 79 projets à subventionner à charge dudit programme.

**Au 31 décembre 2004, l'ensemble de ces installations étaient en service**

### **11.2. Le huitième programme quinquennal**

Par la loi du 8 novembre 2002, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003 jusqu'au 31 décembre 2007 la réalisation d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 120.000.000 €

Dans l'intérêt de la mise en œuvre de ce programme, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par deux dotations afférentes de chaque fois 18.000.000 € en 2003 et 2004. Une troisième dotation de 21.000.000 € est inscrite au budget de l'exercice 2005.

Une première partie de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été établie par le règlement grand-ducal du 4 avril 2003.

Il s'agit en l'occurrence de 32 installations c.-à-d.:

- 4 halls multisports ;
- 4 halls des sports ;
- 3 salles des sports ;
- 1 stade d'athlétisme ;
- 14 terrains des sports ;
- 1 centre de tennis ;
- 3 piscines couvertes ;
- 1 centre de tir à l'arc (installation d'intérêt national) ;
- 1 aérodrome (installation d'intérêt national).

Toutes ces installations ont été mises en chantier, 19 sont en service depuis le 31.12.2004.

Une deuxième partie de projets à subventionner dans le cadre du 8<sup>e</sup> programme a été établie par le règlement grand-ducal du 6 décembre 2004.

Il s'agit en l'occurrence de 21 installations c.-à-d.:

- 2 halls multisports ;
- 5 halls des sports ;
- 1 salle des sports;
- 1 centre de salles sportives spécifiques ;
- 5 terrains des sports ;
- 1 plaine multisports ;
- 1 patinoire (installation d'intérêt national);
- 4 piscines couvertes ;
- 1 piscine en plein air.

19 de ces projets sont actuellement en chantier.

Il est à relever que le 8<sup>e</sup> programme ne devrait plus être grevé de fonds affectés à des travaux de modernisation de l'infrastructure existante. En effet, la loi du huitième programme stipule dans son article 5 qu'en complément à la réalisation du huitième programme proprement dit, la loi budgétaire fixe annuellement des dotations pour subventionner les travaux de maintien et de rénovation d'installations sportives en place.

Le fonds d'équipement sportif a été alimenté par deux dotations afférentes de chaque fois 3.000.000 € en 2003 et 2004. Une dotation de 3.500.000 € est inscrite au budget de l'exercice 2005.

16 projets de modernisations majeures ont ainsi pu bénéficier d'une aide de l'Etat au titre sportif.

## **12. RELATIONS INTERNATIONALES**

### **12.1. Réunions dans le cadre de l'Union européenne**

La Présidence irlandaise du Conseil de l'Union européenne organisa en mai 2004 une réunion des directeurs des sports à Bruxelles, tandis que la Présidence néerlandaise avait invité à une réunion des directeurs des sports en novembre à Rotterdam et à une Conférence informelle des Ministres des Sports en décembre à La Haye. En règle générale, il est à préciser que l'une et/ou l'autre de ces réunions figurent au programme d'une période semi annuelle de Présidence. Le Département Ministériel des Sports a participé à chacune de ces réunions.

Comme il est établi selon une coutume solidement ancrée que les réunions des directeurs et hauts fonctionnaires préparent aux Conférences des Ministres et discutent, étudient et élaborent les résolutions et déclarations finales des Ministres, il est évident que les sujets traités par les ministres figuraient également à l'ordre du jour de l'une ou de l'autre réunion des directeurs.

Dans le souci d'assurer un maximum de continuité dans les travaux politiques et administratifs, les ministres ont décidé d'introduire, à partir de la Présidence néerlandaise, un agenda progressif reprenant, suivant un ordre de priorité, un certain nombre de sujets d'actualité ou en instance du mouvement sportif. Pour autant qu'ils ne sont pas finalisés, ces sujets font d'office partie de l'agenda des Présidences subséquentes.

Parmi les sujets d'actualité permanente figurait à La Haye la coordination internationale des mesures et règlements à prendre dans la lutte contre le dopage dans le sport. Une attention particulière a été portée aux travaux de l'UNESCO en vue de l'élaboration d'une convention internationale – de portée mondiale – qui devrait entrer en vigueur avant les Jeux Olympiques d'hiver de Turin. La convention en question a pour but de permettre l'application du Code Mondial Antidopage, et partant la formalisation des engagements pris à l'occasion de la 2<sup>e</sup> Conférence mondiale sur le dopage en 2003 à Copenhague à l'appui de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA).

L'insertion d'un article III-282 sur le sport et ses spécificités dans le Traité de la future Constitution européenne est un autre sujet qui animait depuis de longues années les discussions à tous les niveaux. La rédaction de l'article étant faite et décidée, ce sont désormais ses implications dans les pratiques du mouvement sportif qui sont à analyser et à solutionner.

Le bilan de l'Année européenne de l'éducation par le sport (AEES) 2004 occupait de toute évidence une partie prépondérante d'une de trois sessions de travail. Il a notamment été retenu que l'invitation de la Commission de l'UE avait été largement suivie par les pays membres et qu'en conséquence, une plus-value tant pour le sport que pour l'éducation est à enregistrer. Il fut souligné – exemples à l'appui – que le sport est capable d'apporter une contribution positive au développement physique, physiologique et social des enfants et des jeunes gens.

Lors d'une déclaration finale, les ministres confirmaient leur engagement à faire progresser les dossiers traités au cours des Présidences suivantes et soulignaient que

les expériences et bilans de AEES 2004 ne devaient pas rester éphémères et qu'une continuité y est à réserver.

## **12.2. Conseil de l'Europe**

### **12.2.1. Bureau du CDDS**

N'ayant plus revêtu de fonction officielle au Conseil de l'Europe depuis 1991, le Département Ministériel des Sports a de nouveau été élu en 2003 pour faire partie du Bureau du Comité Directeur pour le Développement du Sport (CDDS) de la Direction générale IV. Il y représente désormais les pays du groupe géographique de l'ouest, à savoir la Belgique, l'Irlande, le Liechtenstein, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse.

Etant donné que les travaux du bureau préparent d'une part l'organisation de la réunion plénière du CDDS et d'autre part opèrent l'exécution des décisions prises par celui-ci, il y a lieu de mentionner pour 2004 trois réunions du Bureau en mars, mai et novembre pour élaborer les propositions budgétaires du CDDS et traiter, entre autres, des sujets ayant trait à l'Union européenne, à la coopération avec des pays en voie de développement, ou encore aux valeurs éthiques du sport.

Le Luxembourg fut encore chargé par le bureau de représenter le Conseil de l'Europe à la conférence finale de l'Année européenne de l'éducation par le sport les 3 et 4 décembre 2004 à Papendal (Pays-Bas).

### **12.2.2 Comité Directeur pour le Développement du Sport (CDDS)**

La réunion plénière du Comité Directeur pour le Développement du Sport a eu lieu les 3 et 4 mars 2004 au Conseil de l'Europe à Strasbourg. Le sujet-clé de cette 27<sup>e</sup> réunion était la participation du Conseil de l'Europe à l'Année européenne de l'éducation par le sport, et partant une reprise renforcée et officielle de la coopération du Conseil de l'Europe et de la Commission de l'Union européenne au niveau du sport. Pas moins de 13 pays non membres de l'UE avaient spontanément proposé leur candidature pour l'organisation de cette contribution gigantesque sous la dénomination de « Carrefour européen ».

Outre des débats nourris autour des notoires carences budgétaires de la Direction générale IV (Education, culture, sport, communication), les thèmes principaux traités étaient les projets de coopération en matière de sport avec les pays européens en voie de développement (Projet « Ballons rouges »), la préparation de la 10<sup>e</sup> Conférence des Ministres européens du Sport à Budapest, le rôle prépondérant du CDDS dans l'élaboration d'une Convention contre le dopage dans le sport par l'UNESCO, et la mise au point d'un manuel de référence européen « Bonnes pratiques » renfermant tous les textes législatifs des pays du Conseil de l'Europe.

La deuxième partie de l'ordre du jour de la réunion plénière (2<sup>e</sup> journée) était consacrée à l'analyse des rapports d'activité des divers comités permanents, telles la prévention de la violence associée au sport, les mesures opérées en matière de dopage dans le sport, les relations avec l'Association Mondiale Antidopage (AMA), les recherches scientifiques dans le domaine des sports et les méthodes de dissémination des informations dans le sport.

Le Luxembourg participe d'ailleurs activement aux travaux de tous les comités permanents précités.

### **12.3. Conférence de clôture de AEES 2004**

La clôture officielle de l'Année européenne de l'éducation par le sport 2004 a été organisée au Centre national de Formation et de Sports de Papendal (Pays-Bas) du 3 au 4 décembre 2004.

La manifestation qui comptait plus de 1000 participants comportait, outre des démonstrations sportives de jeunes avec l'attribution de prix et de récompenses, des stands de présentations publicitaires de nombreux pays, des rapports et bilans d'organisation nationaux, et notamment des témoignages de continuité de nombreuses personnalités politiques dont les 3 ministres des sports de la Troïka, Irlande, Pays-Bas et Luxembourg.

Le Ministre des Sports du Luxembourg profita de l'événement, et notamment de la présence de tous les pays de l'UE, pour esquisser les activités projetées dans le cadre de l'imminente Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne.

### **12.4. UNESCO : Convention internationale contre le Dopage dans le Sport**

Le Luxembourg a pris part aux travaux de la troisième session de la réunion intergouvernementale d'experts à Paris du 10 au 15 janvier 2005. L'objet en a été de finaliser l'avant-projet de la Convention sous rubrique.

Il est nécessaire de disposer d'une convention de portée mondiale, juridiquement contraignante et internationalement reconnue, afin qu'à la suite de la IIe Conférence mondiale sur le dopage en 2003 à Copenhague soient formalisés les engagements pris pour soutenir l'Agence Mondiale Antidopage et appliquer le Code mondial antidopage ainsi que les standards internationaux y relatifs.

Il s'agit d'harmoniser les politiques et les mesures antidopage dans le monde entier et de veiller à ce que les gouvernements prennent les mesures requises qui soient complémentaires de celles engagées par le mouvement sportif pour lutter contre le dopage dans le sport. Y sont comprises les activités antidopage au niveau national, la coopération internationale, une action d'éducation et de formation, mais aussi la recherche.

La Convention devrait être adoptée à la 33<sup>e</sup> Session de la Conférence générale de l'UNESCO en septembre 2005.

Outre la question encore en suspens du financement de la Convention, en particulier de sa gérance, soit à charge du budget normal de l'UNESCO, soit seulement moyennant un Fonds de contributions volontaires, il y a consensus. En conséquence, la date butoir d'avant les Jeux Olympiques d'hiver à Turin en 2006 pour la signature du Code mondial antidopage par les autorités publiques reste un point de mire.

## 12.5. Agence Mondiale Antidopage (AMA)

Le Conseil de fondation de l'AMA compte 36 membres et est composé paritairement de membres relevant du Mouvement olympique, d'un côté, et des autorités publiques de l'autre. En tant que représentant gouvernemental de l'Union européenne, celle-ci ayant trois délégués, le Ministre des Sports luxembourgeois est membre du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005.

Au prèdit titre, le Luxembourg assistait aux **réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation** les samedi 20 et dimanche 21 novembre 2004 à Montréal.

Le Conseil de fondation a passé en revue le rapport d'activités du Directeur général de l'AMA. Il a décidé des amendements aux statuts , approuvé le budget pour 2005, créé un comité des athlètes (présidé par M. Viacheslav Fetisov, ex-champion olympique de hockey sur glace et actuel ministre des Sports russe), arrêté la composition des différents comités de travail (le médecin-chef de notre service médico-sportif fait partie du Comité des autorisations pour les exemptions thérapeutiques), accrédité un nouveau laboratoire à Varsovie qui porte à 33 le nombre des labos à travers le monde, prévu la prochaine mise en place d'un bureau régional en Amérique du Sud qui va s'ajouter à ceux de Lausanne, de Tokyo et du Cap en Afrique du Sud.

## **13. L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS**

### **13.1. Les travaux de construction, de transformation et de modernisation**

#### **13.1.1 Le bâtiment central**

L'année 2004 a vu l'achèvement de la modernisation du bâtiment central par l'installation d'un ascenseur pour personnes handicapées près des escaliers menant à la salle de conférence.

En 2005 seront commencés certaines améliorations du confort dans les chambres à coucher, comme p.ex. la mise en place de téléviseurs.

#### **13.1.2 Le hall multisports**

Le début de la remise en état globale du hall multisports, portant sur la modernisation de l'équipement sportif, de l'accueil, des tribunes, des installations sanitaires et techniques, des vestiaires-douches, du dépôt de matériel de sport, ainsi que sur une nette amélioration de la sécurité générale, est programmé pour l'été 2005.

Le projet présenté par le bureau d'architectes chargé par l'Administration des Bâtiments Publics a été arrêté et l'ensemble des procédures d'autorisation afférentes a été entamé.

Les cahiers des charges concernant les gros œuvres ont été rédigés et les premiers appels d'offres seront publiés en ce début d'année 2005.

Les travaux dureront probablement jusqu'en automne 2007 et des fermetures plus ou longues des différentes salles d'entraînement s'imposeront.

#### **13.1.3 Installations de plein air**

Le susdit projet prévoit en outre l'aménagement d'une aire de jeu polyvalente artificielle d'une superficie de 50m sur 50m entre le bâtiment central et le hall multisports.

Pour ce faire un terrain de tennis et une partie de la prairie adjacente seront réaménagés, le deuxième terrain de tennis sera doté d'un revêtement synthétique.

#### **13.1.4 Le stade multisports**

En 2004 il a été procédé à la modernisation du système d'éclairage par l'installation de nouveaux projecteurs plus performants et permettant une réduction de la consommation électrique.

Pour achever la modernisation du stade, il est prévu d'utiliser l'espace des gradins situés entre les garages de dépôt pour l'aménagement de deux couloirs à revêtement synthétique et un sautoir pour le saut en longueur couverts dans l'intérêt de l'athlétisme.

### 13.1.5 Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS

#### Résultats d'exploitation 2004 (provisoire)

Recettes : 117.000 €

Frais de fonctionnement courants : 356.550 €

Frais de fonctionnement courants couverts par les recettes : 32,81 %

#### 13.1.5.1. Service logement-restauration

En 2004, le Service logement-restauration a connu :

NUITEES	PETITS-DEJEUNERS	REPAS CHAUDS
6.130	6.130	14.806

A ces chiffres il faut ajouter un nombre considérable de collations servies aux cadres nationaux avant leurs rencontres sportives, de nombreux lunch-packets, ainsi que de repas légers servis après les entraînements.

Les chiffres sont en légère baisse en raison de la fermeture du terrain de football jusqu'en été 2004. Il faut noter que le terrain de football n'a été ouvert que quatre mois à l'entraînement en raison de travaux de réfection

#### 13.1.5.2. Salles de classe et de réunion

L'utilisation en heures/année par les fédérations, clubs sportifs et l'ENEPS, a été la suivante :

Salle de conférence : 560 heures  
Salle du Conseil Supérieur : 480 heures

Salle de classe 1 : 640 heures  
Salle de classe 2 : 640 heures  
Salle de classe 3 : 320 heures  
Salle de classe 4 : 200 heures

## 13.2. Installations sportives

### 13.2.1. Tableau de l'utilisation en heures/année

	Entraîne-ments	Stages	Compé-titions	Cours de formation	Centres de formation	Sports scolaires	Total
Salle multisports	800	500	80	200	800	250	2.600
Salle de gymnastique	1.500	300	/	/	/	80	1.880
Salle de judo	1.600	80	/	/	/	/	1.680
Salle de musculation	1.600	/	/	/	180	/	1.780
Terrain de football	200	80	/	/	/	/	280
Installations d'athlétisme	300	/	/	/	300	100	700
Terrain de Tennis	/	/	/	/	/	40	40
Beach-Volley	320	/	20	/		20	360
Salle de fitness	800	/	/	/		/	800
Totaux:	7.120	960	100	200	1.280	490	10.150

## **14. LE CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL – D’COQUE**

Dans la continuité directe de l'année 2003, le Centre national sportif et culturel «d'Coque» vise à optimiser son exploitation en faveur d'une clientèle élargie et à se développer, tant d'un point de l'équipement que de l'organisation.

### **14.1. Sport**

Le Centre accueille les Fédérations quasi tous les jours de l'année. En dehors des entraînements et stages réguliers, il réussit à répondre aux demandes ponctuelles, le plus souvent endéans les 24 heures. Les espaces laissés libres par le sport d'élite, de compétition ou scolaire - qui demeurent prioritaires - ,le Centre s'efforce de les valoriser lui-même par des activités propres avec des cours sportifs (spinning, taebo, aqua-jogging,...) ou encore par des « packages-sport » proposés aux entreprises privées. Dans cette optique, les activités sportives, contrairement à ce qui se pratique dans d'autres établissements publics, sont principalement assurées par du personnel freelance plutôt que par le personnel-même du Centre, ainsi les coûts sont réduits et adaptés aux réels besoins. Ces activités sont rétributrices de recettes qui allègent la participation du contribuable pour le fonctionnement de la Coque.

### **14.2. Grandes manifestations**

Les manifestations d'envergure sont sélectionnées par le Centre en fonction du nombre de spectateurs attendus, de la qualité supérieure et spéciale que revêt l'événement ou le spectacle et du confort ou attrait pouvant être garantis au public. Des partenariats, voire des co-organisations, sont nouvellement proposés par le Centre afin que celui-ci arrive à maîtriser davantage la qualité. Elle ne peut en effet pas être garantie et le Centre n'est à tenir pour responsable lorsque son rôle se limite à la seule location d'espaces et de locaux.

Parallèlement, le Centre réalise progressivement des investissements importants, qui, combinés à la logistique améliorée, visent à rehausser la qualité et le niveau des spectacles et manifestations, qu'ils soient d'ordre sportif ou culturel, tels en particulier la mise en place de rideaux de séparation ou l'acquisition de tribunes mobiles supplémentaires. De même, l'organisation simultanée de plusieurs manifestations devient possible. Le Centre s'emploie à trouver des solutions alternatives, pour éviter que les activités sportives scolaires ne soient annulées, le cas échéant la solution est proposée sous forme d'une participation à la manifestation. A noter que le Centre n'est pas subventionné par un budget spécifique pour ses manifestations, en coproduction si l'on veut, mais il ne fonctionne qu'avec des ressources propres tirées des locations et de prestations accessoires.

### **14.3. Restauration**

Afin de répondre aux exigences si particulières inhérentes à la restauration, qui, notamment, pour des raisons de flexibilité, n'ont d'ailleurs pas pu être honorées par deux grands noms de la restauration, le Centre a été amené à se constituer lui-même le

gestionnaire en direct : à midi, la brasserie accueille essentiellement des usagers de la Coque et la clientèle du plateau du Kirchberg, tandis que le service des soirs et des week-ends s'inscrit dans le cadre de la réservation des espaces du Centre à l'occasion de manifestations ou d'autres fins très ciblées.

En 2004, il y eut également l'ouverture du « Coin Fraîcheur », un point d'une restauration rapide prise sur place ou emportée, ouvert jusqu'à 22.00 heures, compte tenu des besoins des sportifs et personnes hébergées à la Coque.

A partir de 2005 sera ouverte une petite restauration italienne en lieu et place de l'ancienne cafétéria.

Le catering est réalisé par des sociétés extérieures choisies par les clients, alors que l'équipe de restauration est en permanence disponible aux demandes. Le catering, bien qu'accessoire aux grandes manifestations, est un point déterminant pour leurs organisateurs.

L'ensemble du personnel a dû faire preuve d'un engagement total pour être en mesure à relever le défi de ce métier nouveau de restaurateur qui lui est échu. La Coque dispose désormais de réelles possibilités de restauration pour ses clients aux exigences alimentaires spécifiques et recourant à des moyens budgétaires variables.

#### **14.4. Conférences**

Le Centre procure maintenant un centre de conférence complet, notamment par l'aménagement et l'équipement multimédia dans deux salles de formation. Elles complètent et s'intègrent dans la gamme de services déjà offerts.

#### **14.5. Hall d'entrée**

L'année 2004 aura été l'année de contacts et d'études en vue de l'aménagement et de l'ameublement du hall d'entrée. Dès le deuxième trimestre 2005, la vocation culturelle du Centre y sera renforcée. Dédié prioritairement au sport par la présentation d'une sélection des pièces du musée des sports relevant du département ministériel des Sports, cet espace entièrement modulable et interactif sera conçu en fonction de sa polyvalence et de son adaptabilité en vue d'accueillir des expositions sportives et culturelles itinérantes et variées.

Dans ce même but, le hall va devenir un lieu convivial de rencontre ; il y aura l'installation d'un magasin de presse/librairie et d'un coin café, l'accès en est facilité avec l'offre de stationner gratuitement pendant 2 heures. Puis un magasin de sport doit permettre les achats de dernière minute pour les usagers sportifs et autres. Finalement les enceintes d'entrée très spacieuses vont servir pour des animations sportives et autres, ponctuelles et variées, en partenariat avec le Centre.

#### **14.6. Perspectives**

Il ne saura plus être sursis aux travaux de rénovation dans le Centre Aquatique en service depuis avril 1982. Les modernisations s'avèrent indispensables pour maintenir une offre de services correspondant aux attentes de toutes les catégories de baigneurs ceux-ci, ayant le droit absolu à une hygiène et sécurité parfaites ainsi qu'au maintien du meilleur standard de qualité.

Ces axes de développements, actuels et projetés, nécessitent à court terme, malgré la rationalisation des tâches, un renforcement des effectifs, car ceux-ci sont restés stables cette année, quoiqu'il y ait eu une forte augmentation des activités.

Le développement gagnerait à être soutenu par les acteurs de la vie culturelle auxquels il est fait appel de soutenir les efforts de la Coque pour se faire connaître davantage encore sur la scène internationale, pour prendre des contacts utiles, pour développer des synergies avec des centres étrangers similaires. Ensuite, à l'instar de ce qui se passe à l'étranger pour des manifestations internationales d'envergure, la Ville de Luxembourg, à son tour doit prêter assistance, notamment en matière de transports.

#### **14.7. Données statistiques globales**

Ci-après quelques chiffres significatifs pour l'année 2004:

160.681 scolaires  
28.816 sportifs  
196.942 baigneurs individuels  
17.900 spectateurs lors des sept manifestations d'envergure  
25.660 spectateurs à l'occasion des manifestations sportives  
15.450 participants à des cours et aux sports d'entreprises  
4.457 participants aux séminaires, réceptions et conférences

pour un total de quelques 449.906 utilisateurs de la Coque sur toute l'année, soit une augmentation de presque 8 % par rapport à 2003.

N.B. Conformément à la loi, le Conseil d'administration est tenu à soumettre un rapport avec le bilan et les implications financières avant la mi-mai de 2005.

## 15. STATISTIQUES CONCERNANT LES LICENCIÉS

Fédérations disciplines par ordre alphabétique	Licenciés actifs compétiteurs			Licenciés loisirs			Licences	Dirigeants	Juges/Arbitre	Entraîneurs	Total des licences	Nombre des clubs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Jeunes					
Aéronautisme	742	87	829	370	62	432		88	59	47	1,455	28
A.L.P.A.P.S.	245	204	449				0	22	0	47	518	53
Arts martiaux	2,051	930	2,981	324	164	488		(98)	(38)	(49)	3,469	49
Athlétisme	1,041	632	1,673	152	62	214	1,113	165			2,052	22
Automobilisme	109	3	112	0	0	0		5	0	0	117	10
Badminton	526	384	910	21	12	33	540	(25)	(8)	(6)	943	22
Basketball	2,985	1,641	4,626	36	12	48	3,242	898	(126)	(408)	5,572	35
Basketball Corporatif	280	22	302	0	0	0					302	20
Billard	236	10	246	30	10	40	18	0	(4)	0	286	18
Boules et pétanques	467	68	535	0	0	0	29	15	6	4	560	16
Boxe	80	5	85	36	16	52	10	18	10	6	171	6
Canoë/Kayak	33	7	40	28	6	34	13	35	(3)	(6)	109	5
Cricket	158	24	182	23	5	28	31	(23)	(9)	(18)	210	7
Cyclisme	364	42	406	1,070	220	1,290	271	1211	234	128	3,269	35
Danse	20	20	40	80	80	160	38	2	2	2	206	6
Darts	149	27	176	0	0	0		0	0	0	176	15
Echecs	698	55	753	0	0	0	201	0	(230)	(2)	753	19
Equitation	300	421	721	178	220	398	382	(18)	(4)	(3)	1,119	13
Escalade	155	97	252	366	191	557	120	9	10	17	845	9
Escrime	114	40	154	22	12	34	36	37	1	11	237	6
Football	24,410	582	24,992	1,440	1,455	2,895	12,693	(252)			27,887	115
American Football	34	18	52	0	0	0		3	0	1	56	1
Football corporatif	1,845	0	1,845	0	0	0		(120)	(10)		1,845	38
Golf	350	188	538	1,952	1,059	3,011	69	12	14	12	3,587	6
Golf sur pistes	34	13	47	42	21	63	7	8	5	2	125	3
Gymnastique	700	2,031	2,731	350	3,322	3,672	2,200	424	9	126	6,962	58
Haltéroph/lutte/powerl.	123	13	136	88	32	120	52	27	20	7	310	6
Handball	1,471	725	2,196	0	0	0	1,424	160	94	125	2,575	18
Handicapés	68	23	91	22	3	25		14	0	3	133	5
Hockey sur gazon	93	36	129	8	3	11	90	0	0	1	141	2
Hockey sur glace	308	15	323	25	8	33	218	37	20	6	419	4
Kickersport	159	1	160	15	5	20	36	7	2	1	190	10
Korfball	40	35	75	10	10	20	0	7	4	2	108	3
Lasel	4,122	2,723	6,845			0					6,845	34
Lasep			0	2,045	2,126	4,171		348			4,519	71
Marche populaire	0	0	0	1,144	998	2,142	115	(181)			2,142	43
Moto-cyclisme	120	3	123	0	0	0	0	0	(6)	(1)	123	12
Musculation/body-build.	30	3	33	3	4	7	5	9	7	0	56	7
Natation/sauvetage	444	537	981	519	627	1,146	779	232	0		2,359	11
Pêche sportive	2,430	371	2,801	152	5	157	335	(665)	(84)	(91)	2,958	84
Quilles	3,645	406	4,051	0	0	0		0	(6)	(6)	4,051	353
Rugby	284	1	285	70	30	100	162	13	8	(30)	406	3
Ski	113	33	146	60	30	90	70	38	0	2	276	10
Ski nautique	39	7	46	76	37	113	7	12	11	6	188	8
Sports de glace	81	71	152	56	208	264	67	35	5	5	461	5
Sports santé	0	0	0	446	51	497	0	99	0	0	596	1
Sports sub-aquatiques	0	0	0	357	150	507		9	0	47	563	15
Squash	205	59	264	70	20	90	26	3	6	1	364	12
Tennis	2,672	1,364	4,036	6,000	5,000	11,000	1,308	215	107	72	15,430	55
Tennis de table	2,806	850	3,656	386	268	654	1,698	(476)	(60)	(85)	4,310	100
Tir à l'arc	215	59	274	0	0	0	74	16	(9)	(3)	290	9
Tir aux armes sportives	3,673	301	3,974			0	104		(22)	(3)	3,974	23
Triathlon (*)	232	54	286	0	0	0	70	12	12	1	311	11
Voile	243	65	308	72	18	90	90	(54)	(14)	(21)	398	7
Volleyball	497	704	1,201	240	140	380	439	122		2	1,705	27
<b>Totaux: 54 fédérations</b>	<b>62,239</b>	<b>16,010</b>	<b>78,249</b>	<b>18,384</b>	<b>16,702</b>	<b>35,086</b>	<b>28,092</b>	<b>4,367</b>	<b>646</b>	<b>684</b>	<b>119,032</b>	<b>1,564</b>
<b>Remarques:</b>												
une nouvelle fédération (FLTri) a été créée en octobre 2003 réunissant 11 clubs d'athlétisme pratiquant également le triathlon												
Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique												
Les membres des mouvements scouts sont à ajouter au total des licenciés actifs.												

## 16. TRAVAUX LEGISLATIFS

**16.1. Le projet de loi concernant le sport** et portant a) modification de la loi modifiée du 7 juin 1937 ayant pour objet la réforme de la loi du 31 octobre 1919 portant règlement légal du louage de service des employés privés ; b) modification du code des assurances sociales ; c) dérogation aux articles 5 et 9 de la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail, dont le dépôt à la Chambre des Députés remonte au 8 février 2001 et qui a été remanié par des amendements gouvernementaux par dépêche du 12 juin 2002 avec un nouveau texte du projet de loi sous le document parlementaire N° 4766<sup>9</sup>, a été **avisé par le Conseil d'Etat** en date du 10 février 2004 avec les constats que les dispositions relatives à l'organisation du sport, le mouvement sportif, le rôle des pouvoirs publics dans l'organisation du sport, le sport à l'école et l'infrastructure sportive sont précisées, complétées et améliorées, sans cependant être significativement différentes de celles de la loi de 1976, d'autre part que les mesures concernant la lutte contre le dopage et contre la violence autour du sport sont nouvellement introduites alors qu'un des aspects nouveaux des plus importants est l'introduction d'un statut spécial dans l'intérêt de l'élite sportive. Le Conseil d'Etat dénote et regrette une attention insuffisante au rôle du bénévolat et au soutien des bénévoles. Toutefois, il exprime toutefois aussi deux oppositions formelles, l'une à l'égard de la mesure par laquelle un droit de priorité pour les emplois dans le secteur public est réservé au sportif d'élite, l'autre contre la mesure par laquelle la loi entend prévoir que l'organisateur des manifestations sportives à but commercial pourrait être tenu à rembourser des frais de service d'ordre.

Par dépêche du 21 avril 2004, la Commission parlementaire de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports soumet à son tour une série d'amendements tout en faisant siennes la plupart des propositions de texte du Conseil d'Etat. En ce qui concerne les deux oppositions formelles, la commission, dans sa majorité, décide de passer outre pour la priorité d'emploi, et elle se rallie à la deuxième et préconise de n'y faire plus référence dans le texte de la loi en supprimant l'alinéa concerné.

Le Conseil d'Etat émet un avis complémentaire en date du 11 mai 2004. Il maintient son opposition quant à la priorité de l'emploi à moins que cette priorité n'existe plus si l'admission à la fonction visée est soumise à un examen-concours, ce qui équivaldrait à édulcorer de manière trop substantielle les réels effets par la mesure. Une autre et nouvelle opposition surgit en raison d'une mésinterprétation d'explications fournies par l'administration quant à l'attribution de la sauvegarde du patrimoine sportif.

La Commission parlementaire s'est prononcée à son tour une nouvelle fois par dépêche du 19 mai 2004 et tant en soumettant un texte coordonné.

Comme il est retenu dans sa déclaration par le Gouvernement nouvellement mis en place, le projet de la loi concernant le sport, après avoir été analysé quant aux principes énoncés pour l'action gouvernementale dans le domaine des sports et compte tenu de la phase aussi avancée du processus législatif, devrait pouvoir être finalisé et voté dans les meilleurs délais.

**16.2.** Un deuxième **projet de loi** concernant le sport, instruit néanmoins par le Ministre des Affaires Etrangères, est celui **portant approbation du Protocole additionnel à la Convention contre le dopage ouvert à la signature, à Varsovie, le 12 septembre**

**2002** (signé par le Luxembourg) (document parlementaire N° 5775). Le dépôt à la Chambre des Députés ayant eu lieu en date du 30 juin 2003, il est préconisé que l'instruction en suspens soit accélérée en vue de l'avis du Conseil d'Etat afin que la ratification ne tarde par trop alors que le Luxembourg se fait fort d'être aux avant-gardes de la lutte contre le dopage dans le sport.

Dans ses deux volets, le protocole, en premier lieu, traduit la reconnaissance mutuelle des contrôles effectués par les organisations antidopage dans les pays signataires, et, en second lieu, renforce l'application et la mise en œuvre de la Convention contre le Dopage dans le Sport du Conseil de l'Europe par le moyen d'une supervision et d'une évaluation assurées par le Groupe de suivi.

---